



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

1897-1944

Directeur: HECTOR PERRIER

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1944

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)



LABELLE

QUARANTE-HUITIEME ANNEE, NUMERO 4

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 28 JANVIER 1944

Les mystères de l'opposition

Dès l'ouverture de la présente session, l'opposition s'est ingéniée à faire planer sur l'Assemblée législative de Québec un mystère dont on trouvera peut-être la clef au cours des prochains débats que ne manquera pas de susciter l'abondante et substantielle législation du gouvernement, et pendant la prochaine campagne électorale que l'opposition craint plus que personne et qui s'annonce fertile en surprises de toutes sortes.

Le chef de l'opposition officielle a créé un précédent constitutionnel par son silence inexplicable sur l'adresse en réponse au discours du trône. M. Duplessis prépare-t-il sa retraite de la vie publique? Le fait est qu'il est bien peu loquace depuis l'été dernier. Ce ne sont pourtant pas l'imagination et les arguments qui manquent à cet esprit sophistique et retors qui finit toujours par se tirer d'embarras — verbalement du moins — devant la charge la plus accablante ou la situation la plus compromettante. A moins qu'il soit tout à fait ébloui par la maîtrise du gouvernement à débrouiller les problèmes que sa fausse union nationale, pourtant formée des meilleurs hommes d'Etat "depuis la confédération" et même "depuis la création du monde" selon William Tremblay, n'a fait qu'aggraver par son ignorance et sa mauvaise foi.

Quoi qu'il en soit, pour la première fois dans notre histoire parlementaire, le chef de l'opposition refuse d'user de son droit et de son devoir de critique des projets législatifs du gouvernement et de sa politique en général. Il est vrai qu'il en a bien abusé dans le passé. Il cherche peut-être à se faire absoudre. Si M. Duplessis désire abréger les débats dans l'intérêt du peuple — ses attitudes passées et celles de son groupe turbulent nous font douter de la pureté de ses intentions — il aurait pu se limiter à une brève critique constructive et demander à ses partisans d'attendre les projets de loi pour exprimer leur opinion. De sorte que le débat sur l'adresse aurait pris fin avec la réplique du premier ministre, ou plutôt, avec la harangue isolationniste de M. Chalouit.

Mais M. Duplessis ne nous a pas encore montré son chat et son loup. Que se passe-t-il dans son cerveau brûlé? Quand on l'a vu, comme chef de l'opposition et comme premier ministre, subordonner l'intérêt du peuple à son intérêt électoral, on doute de son désintéressement à abdiquer son droit de critique. Loin de servir le peuple, son silence est un véritable reniement de ses responsabilités de chef de parti et de porte-parole de la minorité de l'électorat qui lui a confié un mandat essentiel dans le rouage du parlementarisme britannique. Ses partisans et le peuple en général ont le droit de connaître l'opinion du chef de la minorité parlementaire, surtout à l'approche d'une consultation populaire.

Et M. Duplessis le sait qu'il fait la sourde oreille à l'appel de sa conscience. La conclusion s'impose: ayant épuisé ses arguments, il a décidé de s'agripper à une tactique dont il éprouve l'efficacité à la tribune populaire. Il dira au peuple, qui ne le croit plus mais qui accepte encore de l'applaudir aux jeux du cirque, qu'il a sacrifié sa popularité au bien-être de la province. Ce pourra être un des thèmes fallacieux de sa prochaine campagne. Il se peut aussi que son mystérieux silence sur l'adresse ait pour cause les transactions pré-électorales de son parti. Il est peut-être occupé à surveiller M. Onésime Gagnon et consors qui désirent jouer sur deux tableaux à la fois dans une tentative suprême pour sauver l'union nationale à Québec et le vieux parti tory à Ottawa. Malgré son indifférence hypocrite à l'égard de ses amis du fédéral, il ne fait pas de doute qu'il continue de plus belle de tirer les ficelles d'une action concertée dans la coulisse pour faire tomber l'ennemi commun dans le filet conservateur, à Ottawa et à Québec.

Pour renforcer ses positions vulnérables, cherche-t-il une alliance hybride comme en 1935? Les regards de chiens de faience de l'U.N. et du Bloc peuvent bien conduire à une union éphémère et opportuniste semblable à celle de l'Action Libérale Nationale et des conservateurs qui firent cause commune avant l'élection de 1935 après avoir juré qu'ils ne consentiraient jamais de part et d'autre à s'allier.

M. Chalouit, qui ne peut plus parler au nom du Bloc, dont il s'est détaché avec MM. Hamel et Gouin, déclare qu'il est un parti par lui-même et qu'il parle au nom des nationalistes de la province. Il en est réduit à jouer un peu le rôle, avec moins de ridicule cependant, de M. Liguori Lacombe à la Chambre des communes. Les dissidents du Bloc ne reviendront vraisemblablement jamais au bercail duplessiste, mais il ne faudrait pas trop s'étonner de voir un jour Duplessis et Raymond attelés au même chariot électoral dans la course éfrénée du pouvoir, et de constater que MM. Bracken, Gagnon, Dorion, Roy et Cie ont déposé leurs oeufs dans le même panier.

Les mystères de l'opposition, à Québec, nous réservent peut-être un autre coude-garde politique retentissant. Les politiciens audacieux qui désirent s'épargner une telle humiliation feraient bien de consulter M. Paul Gouin avant de s'aventurer dans une alcôve électorale prohibée par la morale politique.

Guillaume FREDERIC

On chuchote que...

Extrait de la dernière chronique: "Miettes du temps", de notre ami Henri Dufresne, rédacteur à la Patrie du Dimanche:

"Nous n'aurions pas cru, au premier environnement de la grande farandole (du temps des fêtes), que la vie simple, calme, fut si bonne. La maison a repris sa toilette modeste qui sied mieux à son visage. Tout y a retrouvé le charme familial. Les simples fauteuils semblent plus accueillants. Ce n'est plus la maison de tout le monde, mais sa maison à soi. Ce n'est plus le parloir banal des sourires et embrassements de commande, des minauderies et affections, mais le foyer réel où tout, jusqu'à la bonne humeur, est sincère. Le bon, le nid, le refuge où il fait si bon, la journée finie, de se mettre en bras de chemise, en pantoufles, comme monsieur Bergeret, au milieu de ses chers livres! Il fait bon d'enlever le masque que l'on a dû porter toute la journée pour satisfaire aux conventions mondaines ou sociales. L'hypocrisie est, en effet, la première règle du savoir-vivre et la clé du succès. La société a de ces pudeurs: l'âme nue l'effraie. Et elle ne supporte pas le visage sans masque."

Les lecteurs de l'Action Catholique ont appris avec regret que M. Eugène L'Heureux a été contraint, pour raison de santé, d'y abandonner ses fonctions de rédacteur-en-chef. "Je me rappelle avec plaisir", a-t-il écrit dans son dernier article: "Merçi et bonjour", en date de vendredi dernier, "diverses campagnes au cours desquelles j'ai frappé fort — trop fort, ont prétendu, peut-être avec raison, plusieurs de mes sympathiques — mais jamais, pas une seule fois, en bas

de la ceinture, je ne crains pas de me vanter sur ce point."

Un journaliste qui, sans fausse vantardise, peut se rendre pareil témoignage, au soir d'une carrière d'un quart de siècle, mérite, on en conviendra, une haute mention. Comme M. Omer Héroux, rédacteur-en-chef du Devoir, le faisait le lendemain de sa démission, "nous souhaitons à notre confrère de pouvoir bientôt redonner son plein effort. Il est de ceux qui ne seront tout à fait heureux qu'en travaillant de toutes leurs forces."

"Il serait injuste de ne pas reconnaître que bon nombre de vos articles ont largement contribué à l'étonnante expansion de notre journal catholique, dont vous aviez raison d'être fier," a écrit, de son côté, M. l'abbé Ernest Dumais, directeur de l'Action catholique, dans une lettre ouverte: "Le départ de M. Eugène L'Heureux," également publiée en page éditoriale vendredi dernier.

"Il était humain d'hésiter à croire, en 1939, à la possibilité d'une invasion massive par les hordes nazies des petits pays neutres d'Europe, la Belgique comprise, soumettant un "vétéran" de nos amis au début d'une lettre ouverte, publiée la semaine dernière en tribune libre dans notre journal ("Cas d'aggravation mentale?") Il était permis, pour qui ne connaissait rien des secrets de la haute diplomatie internationale, de douter du caractère mondial de la guerre qui venait d'être déclarée."

Pareil manque de connaissances pour juger à son début de la portée réelle du présent conflit explique que d'aucun pouvait être de bonne foi en s'opposant à ce que le Canada y participât, fût-ce à titre de

A la mémoire d'un grand disparu

Sachant que nos lecteurs y puiseront un vif intérêt, nous reproduisons ici la résolution adoptée par les membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à l'occasion de la mort de notre ancien directeur, le regretté sénateur Jules-Edouard Prévost. Cette résolution est suivie des textes de deux allocutions prononcées en cette circonstance par Monsieur le juge H.-A. Fortier et Monsieur Gaétan Valois.

Que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique exprime ses profonds regrets à l'occasion de la mort de l'honorable sénateur Jules-Edouard Prévost, qui a siégé pendant trente-trois ans comme membre de ce Comité, qui a toujours apporté un grand intérêt et un zèle remarquable à ses délibérations et qui a servi si généreusement sa province par son attachement à l'oeuvre de l'éducation.

L'honorable sénateur Prévost, continue Monsieur le juge Fortier, a rempli des fonctions importantes dans sa vie. Ses humanités classiques lui ont valu une culture littéraire qui l'a conduit vers le journalisme et dans cette carrière il fut un écrivain remarquable. La politique l'avait élevé sur le pavois des honneurs; après avoir été député de la Chambre des Communes pendant plusieurs parlements, il est devenu membre du Sénat canadien.

Mais je crois que l'honneur qu'il appréciait le plus fut celui d'être membre du Conseil de l'Instruction publique. Il a siégé dans ce Comité pendant trente-trois ans avec une assiduité remarquable et en apportant son concours précieux à l'examen de nos importants problèmes. Nous avons pu quelquefois différer d'opinion avec lui, mais il ne nous est pas permis de douter de sa bonne foi, de ses convictions, qu'il savait mettre en valeur avec tout le brillant et le charme d'un lettré.

Energique serviteur d'une cause qui lui était chère entre toutes, il est parti avec la satisfaction d'être resté fidèle à sa tâche jusqu'au bout et d'avoir contribué puissamment au progrès de l'éducation dans cette province.

Monsieur Gaétan Valois se lève et prononce l'allocution suivante: Eminence, Excellences, Honorables collègues,

"En face de ce siège vide occupé jusqu'à dernièrement par la personnalité sympathique et intéressante de l'honorable sénateur Jules-Edouard Prévost, je sens qu'il est de mon devoir, comme son concitoyen du district de Terrebonne, dont Saint-Jérôme est le chef-lieu, d'apporter dans cette enceinte l'hommage de toute la région qui l'a estimé, qui s'est honorée de ses talents et de ses quarante ans de journalisme. L'an dernier, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soulignait par une solennelle décoration les longs et intelligents états de services de Monsieur Prévost dans le domaine de l'éducation. Il en avait fait l'oeuvre de prédilection de toute sa vie, et dans son journal, et au sein de cet aérodrome, dont il était l'âme vivante et inspiratrice.

C'était un homme avisé et de bon conseil, en même temps que d'une courtoisie conquérante. Ses convictions n'avaient rien de superficiel. D'une culture littéraire hors ligne, esprit pondéré et clairvoyant, il savait penser juste, il savait la correction du langage, il savait convaincre sans artifice. Journaliste de combat, il a soutenu avec avantage des luttes mémorables, et, après avoir croisé le fer avec le redoutable jouteur qu'a été Olivier Asselin, au plus fort de ses diatribes, Jules-Edouard Prévost ne pouvait en rester là au contact du plus brillant et du plus intelligent de nos journalistes. Asselin et Prévost sont devenus par la suite de grands amis, par la force de l'intelligence et par la puissance de l'esprit, leur véritable terrain d'entente et de rapprochement.

Monsieur Prévost était quelqu'un. Ses qualités intellectuelles, son tempérament énergique se complétaient heureusement d'un esprit de mesure et de pondération. Et c'est ainsi qu'à la violence débridée d'un Olivier Asselin, il a su opposer une violence contenue et d'autant plus pénétrante. Lancé dans la politique active, député de Terrebonne, il est ensuite passé au Sénat où il a fait figure d'académicien.

Entre temps, le sénateur Prévost siégeait au Conseil de l'Instruction publique et, là encore, il a laissé la marque d'un homme cultivé, guidé par un civisme averti, par un patriotisme agissant. Il a voulu relever l'école, il y est parvenu; et il est mort après lui avoir imprimé ce mouvement énergique de la scolarité obligatoire, ouvrant ainsi la porte aux plus belles espérances, qui ont été celles de toute sa vie.

Qu'il me soit permis, en m'inclinant sur cette tombe, de déposer le tribut d'un souvenir ému, avec la consolation chrétienne que la prière sait apporter à l'âme de ceux que nous avons aimés, "saltem nos amici ejus".

Monsieur le Surintendant se fait à son tour l'interprète du Comité catholique pour rendre hommage au regretté collègue disparu.

Monsieur le Surintendant remercie l'honorable juge Fortier et Monsieur Gaétan Valois de l'excellent hommage qu'ils viennent de rendre au regretté disparu. Il rappelle avec émotion les belles qualités d'esprit et de coeur de l'honorable sénateur Prévost, qui était pour tous ses collègues non seulement un collaborateur très averti, mais en même temps un ami sincère et dévoué. Dans cette enceinte où son rôle a été si actif, sa mémoire vivra de façon durable.

volontaire. M. L'Heureux était de ceux-là, ce qui ne l'a pas empêché de confesser ce qui suit dans son article d'adieu.

"Jusqu'à la déclaration de la guerre par les chefs civils de mon pays, j'ai cru devoir lutter avec énergie contre la participation. Mais après notre entrée dans le conflit, voyant dans les gouvernements même imparfaits une autorité qui vient de Dieu et qui, en démocratie comme sous les autres régimes, sert encore mieux la société que la plus séduisante des anarchies, j'ai cru devoir accepter une certaine participation, en y mettant toutes les réserves approuvées par la conscience d'un citoyen loyal à son pays."

Nouveauté (?) littéraire! Me Maxime Raymond, C.R., vient de pondre (?) un volume. Entendons-nous, un volume où sont réunis les discours politiques du chef (?) du Bloc Populaire depuis ses débuts dans la vie publique. Il sera suivi, croyons-nous, d'un autre volume intitulé: "Double Nuit de Valse," l'une relative à une Cour supérieure, la seconde, à l'Ambassade canadienne à Paris. Nous regrettons de ne pouvoir publier, aujourd'hui même, l'appréciation "critique" qu'un de nos lecteurs fidèles nous a adressée, l'ayant reçue au moment où nous allions mettre sous presse. Ce sera donc pour la semaine prochaine...

Pour en revenir à la lettre ouverte de notre ami vétéran, "comment comprendre qu'il y ait encore en 1944, deux ans après plus de quatre ans de tueries et d'assassinats de toutes sortes, des être humains

Confiance de Laurier méritée par M. King

Signalant ici même, il y a à peine quinze jours, la récente arrivée à Alger du major-général Georges-P. Vanier à titre de simple ministre du Canada près le Comité français de la Libération nationale, nous émettons humblement le vœu de voir ce dernier élevé au rang d'ambassadeur. Inutile de dire quelle fut notre satisfaction de lire lundi dernier, dans les journaux, en dépêche d'Ottawa que notre pays comptait désormais "un cinquième ambassadeur dans la personne du soldat-diplomate de 55 ans" qu'est notre très distingué compatriote.

Une autre dépêche du même jour, celle-ci en provenance de Londres, nous apprenait que le général Vanier avait présenté, la veille, ses lettres de créance au général de Gaulle, président du Comité, cependant qu'il remettait à M. René Massigli, commissaire français aux Affaires étrangères, un message du très hon. M. King, lequel y disait: "Le Canada a la ferme conviction que la France jouera encore son rôle éminent parmi les nations. Nous avons confiance que le Comité de la Libération nationale... prendra une part importante à l'accomplissement de la victoire commune."

Ainsi que notre confrère Le Canada, de Montréal, a tenu à le souligner, le geste de M. King est doublement significatif. En élevant le général Vanier du rang de ministre à la dignité d'ambassadeur, le premier ministre du Canada a marqué son respect croissant pour le Comité français de la Libération nationale comme expression vivante de la France et de la volonté de résistance de la nation française. Et en disant sa conviction que la France jouera encore un rôle éminent parmi les nations, M. King a répondu implicitement à l'insulte aussi hypocrite que gratuite que le maréchal Smuts, vieillard malaisant, jetait en décembre à la face de la France blessée.

"Tout ce qui parle et pense français au Canada saura gré à M. King d'avoir saisi la première occasion qui s'offrait à lui de corriger, avec délicatesse mais fermement, les propos d'un vieux Boër ignare."

L'élévation du général Vanier à la dignité d'ambassadeur coïncidant, à quelques jours près, avec celle de l'hon. Thibaudeau-Rinfret au poste de juge en chef de la Cour suprême constitue un nouvel hommage manifeste du gouvernement King envers le Canada français... dont les feuilles nationalistes se garderont bien de parler, celles-ci préférant aux faits dont elles ne sauraient diminuer l'importance les prétendues omissions susceptibles d'être commises et dont il est toujours si facile d'exagérer, pour fins politiques, la portée. Mais passons...

Il est une autre nomination, annoncée jeudi de la semaine dernière par le ministère des Affaires étrangères canadiennes que dirige le très hon. M. King, qui est à signaler, nomination qui fait également honneur au gouvernement aussi bien qu'au Canada français. Nous voulons parler de celle de M. Marcel Cadieux envoyé à Londres où il occupera un poste de secrétaire aux bureaux du haut-commissaire canadien en Grande-Bretagne.

Il nous est particulièrement agréable de rappeler que M. Cadieux est un Montréalais qui a fait ses études au collège Grasset, externat classique de Saint-Sulpice, et à l'Université de Montréal où il décrocha sa licence en Droit et en Sciences sociales. Or, c'est après avoir pratiqué le droit pendant quelque temps que M. Cadieux était entré, en 1941, au service du ministère des Affaires extérieures.

M. Cadieux remplacera à Canada House Me Léon Mayrand, aussi de Montréal autrefois, qui a permuté du haut commissariat de Londres à l'ambassade de Rio de Janeiro, l'hon. Vincent Massey, son titulaire, ayant insisté pour avoir un Canadien de langue française dans son personnel. (Autre petit détail dont les feuilles nationalistes n'ont guère cru devoir parler).

Le très hon. M. King, comme on peut en juger, continue donc, grâce à sa politique plutôt nationale qu'étroitement partisane, de justifier la confiance que feu sir Wilfrid Laurier lui avait témoignée en le désignant à l'avance à la direction du parti libéral.

J. P.

ou... le Grincheux du Devoir?

Selon M. Dumas, "le discours du trône, prononcé par sir Eugène Fiset à l'ouverture de la 5e session de la 21e législature, est un des plus substantiels dont fassent mention les annales du gouvernement de Québec. Il annonce l'organisation d'une hydro provinciale, et tout particulièrement la nationalisation de la "Montreal Power." D'après le Grincheux, "nous aurons des élections cette année, car le gouvernement annonce qu'il triplera les travaux de voirie. Suivant la doctrine libérale la plus pure, on mettra tout le monde dans le chemin." Oui, qui croire, encore une fois? Qui vivra saura...

Selon la "Patrie du Dimanche,"

le discours du trône "expose un vaste programme législatif qui embrasse à peu près tous les domaines de l'administration publique: agriculture, colonisation, instruction publique, hygiène, pêche, industrie minière, problèmes de l'habitation, travaux publics, exploitation des ressources naturelles." Et l'auteur de la nouvelle d'en conclure ce qui suit:

"L'excellente situation financière de la province, qui résulte de la politique d'économie et d'équilibre des quatre dernières années, permet heureusement au gouvernement de tracer un aussi vaste programme pour l'avenir et de se consacrer avec confiance à sa réalisation. Nous recueillons ainsi les fruits d'une politique saine, qui a relevé le crédit de la province et qui lui a permis de traverser sans encombre la période difficile de la guerre."

Dont acte...

L'honorable Maurice LeNoblet-Duplessis, chef de l'opposition à Québec, a jugé à propos de ne pas soulever de débat au sujet de l'adresse relative à l'adoption du discours du trône. Question de tactique ou non d'avoir posé un précédent sans exemple dans l'histoire politique du Québec, nous n'avons aucune hésitation à l'en féliciter — quitte à nous expliquer plus tard. Il n'en reste pas moins, — autre fait sans précédent, — qu'il veuille l'admettre ou non, qu'il approuve, de ce fait, toute la législation du gouvernement, du moins en principe, y

compris le projet de nationalisation de la M. L. H. & P. et la création "immédiate" d'une hydro provinciale. Question de tactique? D'aucuns ont prêté au député de Trois-Rivières l'arrière-pensée de prendre le gouvernement au dépourvu au sujet de la préparation de sa législation, en ne se prévalant pas de son droit de critique du discours du trône. Si telle est la raison de son silence, on conviendra qu'il s'est mis un doigt dans l'oeil à la suite de la présentation immédiate, par l'honorable Hector Perrier, secrétaire provincial, au nom de l'honorable Edgar Rochette, ministre du travail, absent de la Chambre pour cause de santé, des deux mesures discutées, cette semaine, à l'Assemblée législative.

Les dépêches signalaient, il y a une quinzaine de jours, que le major-général G.-P. Vanier, ancien ministre plénipotentiaire du Canada à Paris, venait d'arriver à Alger comme délégué du gouvernement canadien auprès du Comité français de la Libération nationale. On n'ignore pas que le général Vanier compte déjà dans son entourage les éléments essentiels de notre future ambassade auprès du prochain gouvernement français: commandant d'escadre Jean-Paul Desloges, héros de la bataille aérienne de Grande-Bretagne, le lieutenant-colonel Maurice Forget, des Fusiliers Mont-Royal, un vétéran de la présente guerre, et M. Saul Rae, du sous-secrétariat des Affaires extérieures du Canada, à titre respectivement d'attaché de l'air, d'attaché militaire et de secrétaire de la légation. Nos compatriotes de langue française, et tous les Canadiens sincèrement amis de la France, ont été sans doute justement fiers et heureux de ces nominations dues au gouvernement King, nominations qui sont bien dans la tradition libérale et la loyauté du successeur de sir Wilfrid Laurier.

Mais, comme le notait l'autre jour le Canada, "si le Canada peut élever ses légations de Rio de Janeiro et de Tchoong-king au rang d'ambassades, il est à prévoir que notre représentant diplomatique chez les Français ne sera pas longtemps en état d'infériorité vis-à-vis

CHANTS LAURENTIENS

L'origina! de Dulac

Le soir est déjà chaud de l'été qui se précise sur les bourgeons, arrondis et lisses comme des ongles de femmes. Les bûcherons du chantier de Philias Dulac, étendus dans l'herbe neuve, laissent une nuit claire les envelopper capricieusement. Le lac d'Argie, en Joliette, déroule en face d'eux sa valencienne verte. La brise est endormie. Seules les branches des grands arbres de la rive, laissent tremper leurs dentelles sur la surface reposée.

Des truites sautent, par centaines. Toutes les étoiles de l'azur se mirent dans l'onde. Autant de mouches à feu offertes à la gloutonnerie des vifs poissons. Quelques canards sauvages se frôlent dans les joncs veloutés. Ils se prennent avec de rapides battements d'ailes et disparaissent, noyés de plaisir...

Philias Dulac, le jeune contre-maître toujours à l'affût d'un mauvais tour, sort de sa tente, pose une main sur ses yeux clairs de métis, et crie avec admiration:

— "Les gars, les gars... Voyez donc là-bas, un origina! à la nage..."

Je regarde avec mes copains et nous pouvons admirer le corps bombé d'un bel animal, qui se laisse bercer voluptueusement, dans une petite baie, déjà parfumée des fleurs des bleuets. Chacun court à sa tente. Le campement peut se glorifier de six carabines et de deux fusils à plomb. Une fusillade de contre-attaque commence et les échos surpris se renvoient les détonations avec une régularité de joueurs de tennis.

L'ami Lucien Asselin — maintenant surintendant des terrains de jeu à Montréal — est dans l'eau jusqu'aux genoux et ne cesse de crier:

— "Je l'ai touché!... Je vous dis que j'ai blessé!..." Vite aux canots, avant qu'il ne cale!...

Sitôt dit, sitôt fait. Dix embarcations légères volent sur le flot qui s'ouvre avec une lenteur de carresse. Une lune ivre de jus d'orange s'accroche au plus haut pin et ses rayons agrandissent l'ombre bleue des esquifs jusqu'au milieu du lac.

La pétarade se continue. Plus d'un chasseur risque une baignade en se penchant vers la "bête" qui se voit avec plus de précision maintenant. Ferdinand Boisvert, — ce pauvre copain est maintenant défunt, — brise son mutisme de trappeur pour lancer avec un crachet de chique:

— "Tabarnac!... j'cré que c'est un mâle... Y doit ben peser deux mille livres..."

Et moi, toujours enthousiaste et imaginaire, je ne perds pas de vue cette bouée de chair qui ne dénote plus le moindre mouvement. Quel bon steak nous allons manger tantôt... Et à la broche! Le cuisinier aura vite fait d'allumer un grand feu sur le sable blanc du rivage et nous entourerons notre victime avec un rite de chefs indiens, préparant le repas de la guerre.

Je suis dans le canot de ce pince sans rire de Dulac. Nous sommes à dix pas de la victime. Le contre-maître me conseille:

— "Nantel, fais attention à ses sabots. D'un coup de patte il pourrait te couper en deux" — voyez-vous ça d'ici —

J'en éprouve un frisson, entre les épaules. S'il me fallait mourir, loin de tout... Adieu veau, vache... Ninon!

Enfin la pince du canot touche au roi des forêts. Un bruit clair monte du lac et l'origina! plonge, pour ressortir plus loin, avec une souplesse de bouée et en roulant comme une grosse toupe... Puis un éclat de rire accompagné de vingt jurons précède la grande finale de Ferdinand Boisvert:

— "Toé Dulac mon grand tabarnac! tu vois ben que c'est une barrique de mélasse vide..."

Quand je fus couché sur mon lit de fourgers, dans le bureau avec mon patron Dulac, il me dit avec un sourire inoubliable:

— "Y faut ben s'amuser, l'com-mis. Ici on n'a pas de p'tites vues, pis des danses, des hanches comme en ville. Alors on joue à la chasse... Dis leur pas, à mes hommes, que c'est moi qui a porté le baril vide dans la baie, hier matin, pendant le bûchage..."

Adolphe NANTÉL

ses deux éminents collègues dans la carrière qui sont déjà ambassadeurs chez les Brésiliens et les Chinois.

(suite à la page deux)

Une hydro provinciale

D'aucuns se souviennent, sans doute, que l'Action Catholique, de Québec, — nous l'avions souligné, dans le temps, à l'attention de nos lecteurs, — fut le premier journal à prendre position, et à approuver sans équivoque le principe, au sujet de la nationalisation de la Montreal Light Heat and Power Co., cela dès le lendemain du jour où l'honorable Adélard Godbout, au cours d'une conférence de presse, annonçait, à titre de premier ministre, la décision irrévocable de son gouvernement d'y procéder sans délai, soit durant la présente session, alléguant que c'était là, décidément, le seul moyen de mettre fin à l'exploitation éhontée du peuple par le trust de l'électricité dans Québec. Nous avons constaté que notre honnête confrère, tout en s'en tenant encore à la question du principe en jeu — comment critiquer une loi avant que d'en connaître les dispositions, chose que la compagnie serait bien aimable de nous expliquer puisque tantant apparemment "sa mort venir", elle crie à la "spoliation", — maintient son attitude, ferme et inébranlable. Voici, en effet, ce que l'on pouvait lire dans son premier-Québec: "Une hydro provinciale", paru le mercredi 23 janvier courant, donc à peine vingt-quatre heures après avoir pu lire le Discours du trône, sous la signature de M. Louis-Philippe Roy, un de ses rédacteurs les plus sympathiques.

"Nous persistons à croire que la nationalisation doit demeurer une mesure d'exception. Dans le cas présent, l'application de cette mesure d'exception nous paraît s'imposer.

"Notre journal a trop longtemps et trop vigoureusement réclamé que les autorités publiques brisent la puissance des monopoles pour ne pas applaudir au projet du gouvernement. Nous applaudissons non comme partisans d'un régime ou d'un parti, mais en adversaires de la dictature économique.

"On l'a démontré à satiété: frapper le trust de l'électricité c'est frapper à la tête de la dictature économique.

"Tout en nous réservant la liberté d'analyser plus tard et d'apprécier au mérite le bill de l'étatisation, nous approuvons donc le principe du projet, mais à trois conditions formelles:

"1.— Le gouvernement devra confier l'administration et l'exploitation de son pouvoir électrique à une commission absolument indépendante du trust et de la politique. Si la future hydro provinciale ne donne pas ces deux garanties indispensables, elle n'aura pas la confiance parce qu'elle sera liée d'avance aux deux puissances capables de paralyser son action ou de la faire dévier de son objet. Cet objet, qu'on ne l'oublie pas, sera de généraliser l'emploi de l'électricité et de la fournir à meilleur marché. Extension des réseaux de distribution et réduction des taux, voilà ce que devra procurer le régime étatisé.

"2.— Il faudra aussi que le gouvernement sauvegarde les intérêts des actionnaires, surtout des actionnaires modestes qui ne pourront s'assurer les services des avocats pour obtenir protection.

"3.— On devra prendre les mesures légales nécessaires pour que la région métropolitaine ne soit pas la seule à profiter de cette nationalisation. L'hydro doit en annoncer la formation devra avoir non seulement la liberté, mais l'obligation d'améliorer le sort des ruraux et des citoyens des autres villes.

"Une bonne loi de nationalisation et une commission strictement indépendante pour la mettre en application, voilà ce que doit donner le Parlement pour que le coup asséné à la dictature économique porte tous ses fruits.

Nous n'avons aucune hésitation, pour notre part, à souscrire aux conditions qui, selon l'Action Catholique, justifieront le gouvernement de nationaliser la M. L. H. & P. et soustrairont les usagers de la future hydro électrique à toute nouvelle tentative d'exploitation quelconque.

J. P.

Félicitations aux députés de Montréal

(Spécial à L'Avenir du Nord)

Montréal.—Les courriéristes parlementaires furent unanimes à noter que le Discours du trône de la 5e session de la 21e législature aura été "l'un des plus substantiels dont fassent mention les annales du gouvernement de Québec". On a pu se rendre compte, par ailleurs, qu'une grosse part de la législation annoncée, outre la nationalisation de la M. L. H. & P., concerne tout particulièrement Montréal. Rien donc d'étonnant que nos députés locaux aient jugé opportun de discuter ensemble, au préalable, des prochaines mesures affectant leurs électeurs aux fins de présenter en Chambre un "front-uni" au cours des longs débats qui, selon toute vraisemblance, seront soulevés... vu l'approche des élections générales provinciales.

Rencontré lundi dernier aux bureaux du gouvernement, édifice du nouveau Palais de Justice, M. Joseph-A. Francoeur, whip-en-chef ministériel, a confirmé que, sur son invitation, ses collègues de langue française, qui ont pu le faire, avaient accepté "avec empressement" de tenir leur premier caucus à cette fin, à Québec, dès le soir de l'ouverture de la session, soit mardi dernier.

"Réunions d'étude" prévues
"Le gouvernement, en ce qui a trait à la nationalisation de la M. L. H. & P. et à la création immédiate d'une hydro provinciale, étant allié au-devant de nos desirs", a dit le député de Mercier, "notre attitude à ce sujet est donc toute tracée à l'avance. Mais d'autres mesures non moins importantes, en principe, au point de vue des intérêts de la masse du peuple en général ont été annoncées, mesures dont il va nous falloir scruter les dispositions, et surtout les effets d'ordre vraiment pratique. Telle sera la raison de nos caucuses, que l'on pourrait qualifier de réunions d'étude.

"Deux de ces mesures d'extrême gravité, à mon avis, viendront devant la Chambre dès cette semaine, lesquelles ont été présentées par l'honorable Hector Perrier, secrétaire provincial, au nom de l'honorable Edgar Rochette, ministre du travail, absent de la Chambre pour cause d'indisposition. Dans l'une, comme on le sait, il est question d'arbitrage des différends entre les services publics et les salariés à leur emploi; dans l'autre, d'une commission des relations ouvrières". "Ainsi que vous pouvez en juger", soumet notre interlocuteur, "ce n'est pas la besogne qui va nous manquer, et cela dès la première semaine de nos vrais travaux sessionnels."

Tâche qui sera "lourde"
M. Francoeur souligne aussi à notre attention, différents autres projets de loi qui intéresseront directement les députés de Montréal dont ceux relatifs, par exemple, "aux moyens à prendre, sous le plus court délai possible, pour remédier à la crise du logement"; au remplacement du mode administratif municipal actuel par un "système d'arrondissements"; aux réductions à apporter à la taxe de vente, etc. Pas n'est besoin de dire", conclut M. Francoeur, "que durant la présente session notre tâche sera donc lourde, qu'elle exigera une attention de tous les ins-

me de gouvernement actuelle sans révolution, en supprimant les maux à leur racine ou en faisant disparaître les obstacles qui jonchent notre chemin."

L'honorable M. Fournier, confesant que le gouvernement ne se fait pas d'illusions sur la gravité des problèmes auxquels il faudra faire face après la guerre, a formulé les remarques que voici.

"Les plans d'avenir sont toujours difficiles à élaborer, surtout lorsqu'il s'agit d'organiser une économie d'après-guerre. Encore nous faut-il établir le principe général si nous voulons éviter certaines misères du passé et assurer à notre population sécurité, travail, éducation, santé, nourriture et aisance."

Le gouvernement établit des plans d'après-guerre "même si la guerre n'est pas encore gagnée" a continué M. Fournier.

"Je ne suis pas pessimiste, mais je n'aime pas lire dans les journaux presque tous les jours des déclarations à l'effet que tout est fini, que la guerre est finie.

"Les chefs des Nations Unies ne parlent pas de cette façon. Le président Roosevelt a avoué que le combat était loin d'être terminé et le premier ministre Churchill a dit, de son côté, que l'année 1944 serait la plus coûteuse de toute la guerre. Notre premier ministre lui-même nous a rappelé que nous n'avions pas encore fait face à nos adversaires sur le continent."

Faisant la revue de l'effort de guerre du Canada, M. Fournier a assuré, en terminant, que s'il fut possible d'atteindre au succès que nous connaissons à l'heure présente, "c'est que les Nations-Unies ont fait preuve d'unité, de tolérance, de compréhension les unes envers les autres. Cela a donné naissance chez nos alliés à cette détermination obstinée, à la volonté de fer qui mènera à la victoire."

L'honorable M. Fournier, politicien de l'école des Laurier et des King, a justifié — il n'en était guère besoin, si l'on tient compte de sa popularité dans tous les milieux sociaux aussi bien que politiques, — la haute réputation dont il jouit au Canada français. Il nous permettra de l'en féliciter.

J. P.

On chuchote que...

(suite de la première page)

L'agence de nouvelles allemandes D.N.B. fut la première à annoncer au monde, de Véro, que le comte Ciano Galeazzo Ciano, gendre de Mussolini, le maréchal Emilio de Bono, âgé de près de 78 ans, qui dirige la marche sur Rome en 1922 et fut commandant militaire au début de l'attaque contre l'Ethiopie, ainsi que quelques autres anciens membres du grand conseil fasciste furent fusillés pour "trahison" le mardi matin 11 janvier, ou condamnés à la prison pour 30 ans, soit dès le lendemain d'un procès (?) d'une durée d'à peine deux jours. On conviendra que tel procès, dans les circonstances, si l'on tient compte du caractère des sanctions et de la qualité des accusés, fut manifestement sommaire; on conviendra que tel procès, en pays démocratique, eût été différent, que ses victimes eussent eu au moins toute la latitude voulue de produire une longue défense circonstanciée. Qu'en pensent nos nationaux de tout acabit, y compris M. Henri Bourassa qui, pas plus tard que l'année dernière encore, à une assemblée de "Jeunes bloquistes" tenue en la salle du marché Saint-Jacques, à Montréal, soumettait que Mussolini, père du régime responsable de l'exécution sans vrai procès d'une vingtaine d'anciens membres du grand conseil fasciste, était, suivant lui, l'un des plus grands hommes d'Etat de l'Europe moderne, un grand catholique apparemment modèle et à qui l'Italie devait d'avoir connu un "ordre nouveau"? Continueront-ils à insinuer que pareil régime s'imposerait, sinon au Canada, dans notre bonne vieille province de Québec catholique et française?...

Est-il vrai, ou même seulement vraisemblable que le Canada s'achemine lentement mais irrésistiblement vers la ruine, la faillite totale, comme le prétendent nos experts nationaux en finances publiques aussi bien que privés, dont M. Edouard Lacroix, ci-devant baltier de fonds de la défunte Action libérale nationale et aujourd'hui "conseil" du Bloc Popu, selon le Devoir, organe de ce parti dont la santé, entre nous, semble chanceler autant que celle de son chef, Me Maxime Raymond, ci-devant député libéral de Beauharnois (environ un quart de siècle), est-il même seulement vraisemblable que le Canada s'achemine lentement mais irrésistiblement vers la faillite totale à cause de sa participation, fût-elle libre et volontaire, à la présente guerre mondiale des démocraties? Un tout récent rapport officiel de l'Office fédéral de la statistique sur la situation économique de notre pays au cours des onze premiers mois de 1943 nous justifie pour le moins d'en douter, le revenu national, considéré partout, comme on le sait, comme le meilleur indice de la condition économique des peuples, a atteint, y lit-on, \$751,520,000 durant le mois de novembre dernier, soit au-delà de quatorze millions de plus qu'en novembre 1942. D'autre part, le revenu global des

onze premiers mois de 1943 s'est élevé à \$8,072,000,000, soit deux milliards de plus que durant la même période de l'année précédente.

Nos grinchoux pro-fascistes, qu'aucun argument même mathématique ne saurait rebutter, retourneront qu'une augmentation de deux milliards du revenu national ne peut être que le produit des taxes. Pas vrai?... Mais, s'il n'y avait pas d'argent en circulation chez le peuple, comment celui-ci pourrait-il verser, en plus de ses impôts dits sur le revenu, les taxes dont le gouvernement a besoin pour nous assurer la victoire sur Hitler de concert avec les Nations Unies? S'il est vrai qu'au début le monde fut témoin d'une "drôle de guerre", ne pourrait-on pas qualifier de "drôle de faillite" pour un pays d'une population d'à peine une douzaine de millions le fait de voir son revenu national augmenter par bonds de plus de deux milliards annuellement durant la pire période, peut-être, des hostilités...

Conférencier invité du club de Réforme, de Montréal, samedi dernier, l'honorable J.-L. Hsley y a traité, de main de maître, comme il fallait s'y attendre, et sous ses divers aspects essentiels, tous les épineux problèmes de l'économie de guerre du gouvernement King et précisé les rouages de l'important ministère qu'il dirige. Il a aussi, par surcroît, signalé tous les écueils que le Canada a été capable d'éviter en adoptant, dès le début du présent conflit mondial, une saine politique réaliste devant l'ampleur des événements. Bref, nous n'hésitions pas à soumettre que la cause du ministre des finances fut un chef-d'œuvre du genre, ainsi que nos lecteurs pourront en juger par eux-mêmes la semaine prochaine par le compte-rendu substantiel que publiera L'Avenir du Nord, l'espace malheureusement nous manquant aujourd'hui à cause d'une grande abondance de matière.

Qui croie au sujet de la session provinciale qui s'est ouverte la semaine dernière à Québec: M. Alexis Dumas, courriériste parlementaire de l'Action catholique, ou le Grinchoux national du Devoir?

M. Alexis Dumas: "Le discours du trône... est un des plus substantiels dont fassent mention les annales du gouvernement de Québec. Il annonce l'organisation d'une hydro provinciale, et tout particulièrement la nationalisation de la "Montreal Power".

Le Grinchoux national: "Nous aurons des élections cette année, car le gouvernement annonce qu'il triplera les travaux de voirie. Suivant la doctrine libérale la plus pure, on mettra alors tout le monde dans le chemin."

Oui, qui croie encore une fois? Qui vivra saura... et sera peut-être édifié...

La Patrie, après avoir noté que "le discours du trône qui a marqué l'ouverture de la session provinciale expose un vaste programme législatif, qui embrasse tous les domaines de l'administration publique: agriculture, colonisation, instruction publique, hygiène, pêcheries, industrie minière, problèmes de l'habitation, travaux publics, exploitation des ressources naturelles", en concluait:

"L'excellente situation financière de la province, qui résulte de la politique d'économie et d'équilibre des quatre dernières années, permet heureusement au gouvernement de tracer un aussi vaste programme pour l'avenir et de se consacrer avec confiance à sa réalisation. Nous recueillons ainsi les fruits d'une politique saine, qui a relevé le crédit de la province et qui lui a permis de traverser sans encombre la période difficile de la guerre."

Nous le répétons, qui croie au sujet de la présente session: L'Action catholique, la Patrie ou bien le Grinchoux national?... A nos lecteurs de tirer leurs propres conclusions à la lumière même des seuls gestes posés par le gouvernement Godbout cette semaine, sous forme de législation ouvrière marquée au coin du plus haut sens social.

Sir William Mulock a célébré, le 19 janvier courant, son centenaire. Les nombreuses œuvres de toutes sortes à son crédit sont connues de tous. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il fonda, avec l'assistance de William-Lyon Mackenzie-King, le ministère fédéral du travail dont il fut le premier titulaire sous le gouvernement Laurier. Ancien juge en chef de la province d'Ontario, sir William est encore chancelier de l'Université de Toronto; administrateur émérite doublé d'un intellectuel de haute envergure, il incarne l'homme complet qui remporte tous les points.

Il nous fait plaisir de nous associer à la Patrie du Dimanche pour offrir "à l'illustre centenaire, dont le cœur n'a pas vieilli et dont les vertus civiques peuvent servir de modèles à ses compatriotes, l'hommage de notre vénération. D'après son témoignage, le meilleur de la vie c'est l'Avenir. Puisse le temps continuer d'ensevelir ses jours!"

Ad multos annos...

"Nous persistons à croire que la nationalisation doit demeurer une mesure d'exception," lions-nous dans L'Action catholique dès le lendemain de l'ouverture de la présen-

te session provinciale. "Dans le cas présent (la nationalisation projetée de la M. L. H. & P.), l'application de cette mesure d'exception nous paraît s'imposer. Notre journal a trop longtemps et trop vigoureusement réclamé que les autorités publiques brisent la puissance des monopoles pour ne pas applaudir au projet du gouvernement. Nous applaudissons non comme partisans d'un régime ou d'un parti, mais en adversaires de la dictature économique... Une bonne loi de nationalisation et une commission strictement indépendante pour la mettre en application, voilà ce que doit donner le Parlement pour que le coup asséné à la dictature économique porte tous ses fruits."

Il existe encore, croyons-nous, dans Québec un autre organe de la "bonne presse", celui-ci avec pignon sur la rue Notre-Dame Est, à Montréal, qui, à la connaissance de tous, a lui aussi "longtemps" et "vigoureusement" réclamé que les autorités publiques brisent la puissance des monopoles. Qu'attend-il pour "applaudir", à son tour, "au projet du gouvernement, non comme partisan d'un régime ou d'un parti, mais en adversaire de la dictature économique?..."

Nouvelles lois ouvrières qui font honneur à Québec

Nos lecteurs, grâce aux journaux quotidiens, ont pu suivre les débats dont furent l'objet cette semaine les projets de loi "concernant l'arbitrage des différends entre les services publics et les salariés à leur emploi", d'une part, et, d'autre part, "instituant une commission des relations ouvrières". Aussi bien, nous contenterons-nous de rappeler ici les "principes" invoqués dans chacun des projets par l'honorable Edgar Rochette, ministre du travail, leur parrain, principes qui démontrent que, dans sa nouvelle législation ouvrière, le gouvernement Godbout a fait preuve comme toujours d'une sagesse vraiment démocratique et de son constant souci de maintenir, en notre province, le bon ordre social.

Loi concernant l'arbitrage des différends entre les services publics et les salariés à leur emploi:

1.— Arbitrage obligatoire dans tous les différends;
2.— Sentence arbitrale obligatoire, ce qui équivaut à l'interdiction de toute grève et toute contre-grève;
3.— Droit d'association reconnu à tous les salariés;

4.— Pour les constables municipaux et provinciaux et les fonctionnaires de la province, le droit d'association est subordonné à l'interdiction de s'affilier à un autre groupe ou à une autre organisation.

La consécration de ces principes dans la nouvelle loi est la suite des recommandations contenues dans la sentence de Me Roger Brossard, c.r., président, et de M. Paul-E. Marquette, représentant des employés dans le différend survenu en décembre dernier entre la cité de Montréal, ses policiers, pompiers et employés des services publics.

L'interdiction d'affiliation pour les policiers et les fonctionnaires est basée également sur le principe que tout homme qui prête serment de protéger l'ordre et de servir l'intérêt public, à titre d'officier de la Couronne, ne doit pas être lié par d'autres engagements.

Les services publics qui seront affectés par la loi sont les suivants: Les corporations municipales et scolaires, les institutions d'assistance publique, les asiles d'aliénés; les compagnies de téléphone, de télégraphe, de transport, de chemins de fer (non sous la juridiction du Parlement du Canada), les compagnies de tramway, de navigation, de production, de transmission, de distribution, de vente de gaz, d'eau, d'électricité; les services du gouvernement de la province dont les membres sont sous la loi du Service civil.

Les différends entre les services publics et leurs salariés, concernant les conditions de travail, devront être soumis à l'arbitrage suivant les dispositions des conventions collectives, s'il en existe entre les services et les représentants des salariés, ou suivant les dispositions de la loi des différends ouvriers de la province.

Les sentences arbitrales, majoritaires ou unanimes, pourront être exécutées sous l'autorité d'un tribunal compétent, après une poursuite intentée par une partie intéressée, ou par la Commission des relations ouvrières de la province (créée par le second projet de loi présenté par le gouvernement cette semaine).

En vertu de cette disposition, lorsqu'une sentence aura été rendue par un conseil d'arbitrage, si l'une des parties refuse de l'accepter, l'autre pourra s'adresser à la Cour supérieure qui donnera un effet exécutoire, pour un an, à la sentence. Si une union ouvrière n'avait pas l'existence légale ou les moyens d'interdire les procédures, la Commission des relations ouvrières agira en son nom.

Les sentences arbitrales ne lieront les parties que pour un an.

Toute grève ou contre-grève sera interdite en toute circonstance.

Ne pourront demeurer ou devenir membre d'une association qui n'est par formée exclusivement de personnes de la même catégorie ou qui est affiliée à une autre association ou organisation:

a) Les constables à l'emploi des corporations municipales;

b) Les membres de la Sûreté provinciale de Québec et de la police des liqueurs;

c) Les autres fonctionnaires du Service civil.

Ces trois catégories d'employés pourront donc avoir leurs associations mais celles-ci ne pourront être affiliées.

Les unions ou associations de pompiers et d'employés des autres services publics pourront avoir des affiliations.

Loi instituant une Commission des relations ouvrières:

1.— Droit d'association pour tous les employés et les employeurs.

2.— Obligation pour les patrons de reconnaître comme agent de négociation une association groupant 60 pour 100 de ses employés, sans exclure le droit pour les autres de former d'autres associations.

3.— Vote obligatoire des employés pour choisir leur agent de négociation, si la Commission des relations ouvrières le juge à propos.

4.— Négociation obligatoire de conventions collectives.

5.— Dans tous les conflits, arbitrage obligatoire à défaut d'entente. Après 30 jours de négociation, si aucune entente n'est possible, la commission est avisée et informe le ministre du Travail qui choisit un conciliateur; si ce dernier ne réussit pas dans les 14 jours qui suivent, le ministre nomme un conseil d'arbitrage.

6.— Afin de prévenir les conflits insolubles entre les diverses unions ouvrières, droit de changer d'agent de négociation, s'il y a lieu, une fois par année, pendant les 30 jours qui précèdent l'expiration des conventions collectives.

7.— Renouvellement automatique des conventions collectives si aucune des parties ne décide d'y mettre fin.

8.— Droit de grève après la publication de la sentence arbitrale.

Beau travail des Unités sanitaires

Grâce aux progrès de l'hygiène, grâce aux vaccinations et à l'intervention dans tous les pays de la législation sanitaire, la science apportée à la collectivité des bienfaits incalculables, disait l'honorable Henri Groulx, ministre de la Santé et du Bien-Etre social, au cours d'une conférence de presse. Durant les deux derniers mois, continue M. Groulx, afin d'assurer la prophylaxie de la tuberculose, près de trois cents cliniques anti-tuberculeuses ont eu lieu dans les territoires desservis par nos Unités sanitaires et plus de neuf mille personnes y furent examinées. Chaque jour, la médecine devient plus préventive; elle ne s'applique pas seulement à l'individu, mais à la famille, à la collectivité. Par exemple, afin de préserver et de préparer, pour l'avenir les générations nouvelles, les Unités sanitaires de la province utilisent tous les moyens de prévention. Près de 3,000 vaccinations antivaricelleuses ont eu lieu en novembre et en décembre. Les immunisations antidiphthériques (complétées) dépassèrent six mille cinq cents. C'est dire qu'une protection efficace est assurée à tous nos enfants dont les parents se conforment aux conseils des hygiénistes et des médecins praticiens.

L'AVENIR DU NORD

publié par

L'Avenir du Nord Cie, Ltée,

imprimé par

J.-H.-A. Labelle, Limitée



Aujourd'hui, l'argent se gagne plus vite. Le cultivateur peut à peine suffire à la demande; ses produits se vendent à bon prix. Bref, chacun peut se faire un magot. Mais il faut que l'argent rapporte, tout comme de la bonne terre. Le prêt qui rapporte, bon an, mal an, c'est celui qu'on fait en achetant des obligations de la victoire. Y avez-vous songé?

Un Prêt sûr -



Quand on prête de l'argent, ce doit être sur quelque chose de solide. A quoi bon des intérêts, si l'on risque de perdre son capital. Donc, ce qui compte: c'est la garantie. Aussi, les obligations de la victoire sont-elles le meilleur placement, puisqu'elles sont garanties par toutes les richesses du Pays.

Un Prêt négociable quand vous voulez



Peut-être avez-vous déjà prêté de l'argent, puis constaté plus tard que vous en aviez grandement besoin. Sans doute, c'était un bon placement, mais vous ne pouviez pas vous en "défaire". Avec les obligations de la victoire, c'est tout différent. Vous pouvez les vendre facilement quand vous voulez, ou bien vous en servir pour emprunter à la banque, et continuer de retirer vos intérêts tous les six mois.

• Conservez vos Obligations de la Victoire et prêtez davantage chaque fois que le Pays vous y invite.

Publiée dans l'intérêt des détenteurs d'Obligations de la Victoire.

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

Plaidoyer pro domo

A l'accoutumée, dans cette chronique hebdomadaire, j'aborde objectivement divers sujets qui varient selon : l'époque de l'année, les événements régionaux, les activités charitables, les souvenirs qui remontent du passé, ou, tout simplement je me laisse guider par ma fantaisie, mon imagination vagabonde — cette inénarrable folie du logis !

Aussi cette semaine, mes lecteurs m'accorderont-ils la faveur de céder à mon humeur ! — cette disposition qui, selon Larousse, suit l'état d'esprit, le tempérament et s'exprime soit en humeur chagrine, enjouée ; bonne ou mauvaise humeur.

J'avoue humblement que, j'aurais préféré écrire *humour*, eussé-je posséder cette qualité éminemment britannique qui, toujours selon Larousse, s'exprime par une gaieté qui se dissimule sous un air sérieux et qui est pleine d'ironie, d'imprévu. Mais, je ne suis pas d'origine anglaise et, je plaide — non pas à la façon de mon légendaire oncle Melchior, sous les chènes de la grand-rue de mon village natal, — mais, à la face du monde civilisé. D'ailleurs, le signe de mon nom légal, — non plus d'un pseudo, — ce factum de vérité.

Voici les faits : L'enrôlement volontaire de mes deux fils me fit chercher en 1941, un refuge moral et financier, dans ce coin de pays qui m'est cher entre tous. Il m'apparaissait que le *struggle for life*, serait moins pénible dans le calme relatif de cette petite ville de province. Et j'espérais y trouver un emploi assez rémunérateur, étant bilingue, dactylo ; ayant été à l'emploi des archives fédérales et secrétaire-archiviste au bureau d'Hygiène provincial.

En un mot, je revenais chez nous ! Chez nous, où, tous les miens avaient lutté, travaillé, aimé ; puis, étaient allés dormir dans la bonne terre natale. Et c'était réconfortant de recréer l'atmosphère.

Illusion ! Chimère ! Tromperie ! J'avoue que je n'ai rien retrouvé du passé jérômien. Il est bien révolu allez !

Mais, revenons aux faits précis : en février dernier, une annonce de la part de la Commission du Service Civil fédérale, demandait par voie de journaux, des commis, hommes ou femmes comme aides-inspecteurs d'assurance chômage, au salaire de \$1,380 par année. Il était stipulé en toutes lettres : — on donnera la préférence aux femmes pour ces emplois ; et, on nommera plus particulièrement des personnes qui demeurent dans le centre sus-mentionné ou le district immédiat.

Comme qualités minimales requises : une instruction équivalente à celle que comporte un diplôme d'école supérieure, une connaissance parfaite des deux langues. (...)

Je fis une demande d'emploi et ensuite, je n'entendis plus parler de rien durant des mois, — sauf en juin, alors que l'on m'apprit qu'un inspecteur au bureau d'assurance-chômage, venu de Montréal, avait été nommé à Saint-Jérôme.

Au cours du mois de juillet, un avis me convoquait à un examen oral, pour l'obtention d'un emploi de commis au bureau de l'Assurance-Chômage. A l'heure indiquée, j'étais anxieusement dans l'expectative, au bureau de la rue Labelle.

Deux examinateurs venus de Montréal me firent asseoir en face d'eux. Je m'attendais à faire : de la traduction, à écrire au dactylo, à rédiger une lettre d'affaires, à classer des documents, enfin, à prouver ma compétence bureaucratique.

Détrompez-vous lecteurs et je vous prie, suivez bien le dialogue textuel qui s'engagea, — formule nouvelle d'un examen oral subit pour obtenir un modeste emploi de commis au bureau régional de l'Assurance-Chômage de Saint-Jérôme.

L'examineur : — Vous devez avoir tel âge, mais si vous êtes née en 18... vous ne pouvez être âgée de x x ? — et ce monsieur savant, fait le geste de compter avec son crayon sur ses dix doigts ; son assistant le pousse du coude et dit à mi-voix : mais oui, elle a raison ; ces calculs sont exacts.

Ouf !... Je respire. Mais, ce monsieur L... (l'examineur), se ressaisit, médite quelque chose de grave et, à brûle-pourpoint me demande, solennel :

L'examineur : — Vous déclarez avoir poursuivi vos études chez les dames du Sacré-Coeur, au Sault-aux-Récollets, est-ce un cours universitaire, ça ?

Je lui pardonne de ne pas connaître mon Alma Mater ; et je lui réponds, qu'en effet c'est un cours supérieur-universitaire ; que j'ai obtenu mes diplômes après mes neuf années d'études complètes et bilingues.

Pas satisfait évidemment, M. L... d'un ton arrogant s'informe si je sais bien le grec ?

Ahurie d'un tel questionnaire, pour un si petit emploi, j'avoue que non, en toute franchise.

Alors, d'un ton plus désapprobateur M. L... s'enquiert si je sais le latin ? Et comme j'admets avoir étudié le latin, il me dévisage d'un air incrédule et insiste : — Oh ! vraiment, vous avez étudié le latin ?

Décidée à vendre chèrement ma peau — cette vieille pelure de lionne du Nord ! — je me surpris à lui réclamer tout d'un trait :

"Lupus et agnus siti compulsi at eodem rivum..."

M. L... me jeta un de ces regards mi-citron mi-raisin et, brusquement m'interrompit, pour demander : — Avez-vous étudié la philosophie ?

Cette fois, il croyait vraiment avoir trouvé la fissure, ce *flaw* dans l'acier, qui peut être la cause d'un écroulement dans la plus belle structure.

Mais sans sourcilier je répondis : Oui monsieur, j'ai étudié la psychologie, la morale, la théodicée, la métaphysique, l'ontologie et un peu de théologie.

M. L... — Bon ! Bon ! Je vois, je vois, c'est très bien, très bien ! Et ne sachant plus quelle sottise et abracadabrante question poser, il se mit à mordre nerveusement son stylo. Puis, se ravissant qu'il n'avait pas épuisé le summum de ma patience, — j'étais très polie, quoique je rageais intérieurement ; il osa discuter mon statut marital. Sujet intime et personnel qui n'avait aucun rapport et ne concernait nullement mon aptitude à remplir des fonctions de subalternes anonymes. Et même, si j'avais en la responsabilité du bureau, je voudrais bien savoir, de quel droit, et par quelle autorité, cet examinateur à solde, se permettait une telle intrusion dans un domaine aussi personnel ?

Bref ! ce fut tout. La mesure était pleine. Ce malotru s'était payé ma tête. Je courus me réfugier chez mon vieil ami, qui depuis trois mois n'est plus là, pour m'apaiser avec sa coutumière et sage pondération. Lui-même, indigné d'un tel procédé charlatanesque, il me promit de porter à la connaissance des autorités de la Commission du Service Civil, à Ottawa, la méthode assez saugrenue de cet examinateur montréalais.

Comme en toutes choses, le temps apporta l'oubli, malgré quelques sursauts de révolte en apprenant certaines nominations locales ; — persuadée que le grec, le latin et la philosophie n'ont jamais été le violon d'Ingres, d'aucunes des candidates promues !

Mais ne voila-t-il pas que le courrier de la matinée me remet cet incident en mémoire. Croyez-le ou non, après au-delà de huit mois, le secrétaire-conjoint de la Commission du Service Civil, daigne enfin m'informer de la Capitale du Dominion qu'il "... regrette d'avoir à vous dire que, de l'avis du jury d'examen (sic), vous ne possédez pas toutes les qualités qu'exige cet emploi, et que vous avez été éliminée du concours."

C'est à se tordre de rire, pas vrai ! Et dire, qu'il y a de par le beau pays canadien d'autres mufles, qui privent des mères de soldats courageux, de gagner aussi courageusement que leurs fils, le pain quotidien avec la victoire....

Cécile Prévost-Lamarre.

JOURNÉE D'ACTION CATHOLIQUE A SAINT-JEROME LE DIMANCHE, 23 JANVIER 1944

Ce fut une journée mémorable que cette rayonnante journée D'ACTION CATHOLIQUE à laquelle prirent part les dirigeants et les dirigeantes de trente et une associations : oeuvres auxiliaires, sociales et paroissiales. Dans les annales de la vie jérômienne on la marquera d'un trait indélébile, car le geste posé par le cœur même de toutes les forces catholiques de notre paroisse restera l'indice d'une marche en avant, d'un achèvement vers un progrès moral et religieux pour ceux et celles qui veulent vraiment conserver les forces vives de la race canadienne-française catholique en notre cher pays.

Ce premier jalon posé restera comme le poteau indicateur à travers un sentier montagneux, plein d'embûches, de précipices et d'ornières, dont le sommet baigné de lumière attirera les âmes généreuses et bonnes. La route sera parfois ardue, mais la conquête des cimes plus belle, puisque ce sont les grands renoncements acceptés joyeusement qui épanchent leurs rayons avec le plus d'éclat sur les vies d'apostolat laïque autant que catholique.

Les apôtres tristes sont de tristes apôtres ! dit le dicton. Mais le révérend père Lorenzo Gauthier, c.s.v., ce meneur d'hommes, cet apôtre de l'Action Catholique, n'est pas un hypocondriaque religieux. Bien au contraire. Ce prêtre incarne dans tout sa personne, avec sa parole facile, simple et enjouée, son geste large, son dynamisme prenant, le véritable type des grands bâtisseurs d'idées. Il n'était pas possible, de ne pas évoquer le souffle puissant de l'apôtre de notre région laurienne le Curé Labelle, en écoutant l'homme convaincant et convaincu qui exhortait les nôtres à entraîner leurs concitoyens vers une vie chrétienne plus ardente, plus fervente, plus compréhensive, en prêchant eux-mêmes d'exemple. Le Roi du Nord surgissait devant nous pour prêcher une nouvelle croisade patriotique et religieuse. A sa suite, tels les colons d'autrefois, si courageux, si volontairement héroïques gardiens de la terre canadienne, tous les assistants se levèrent unanimes, afin de s'enrôler dans les bataillons d'action catholique à la conquête d'un monde meilleur, parfait, plus résolu d'esprit chrétien.

Ceux et celles qui eurent le privilège de prendre part aux délibérations de la séance d'études de l'après-midi, sur le sujet : LA MESSE DANS NOTRE VIE, le firent avec conviction et enthousiasme, persuadés, qu'ils constitueraient dans notre région, l'avant garde d'un mouvement d'Action catholique qui coopérerait à renouveler la foi assoupie par un mode de vie moderne peu conforme aux vrais principes de la doctrine du Christ. Ils acceptèrent pour mission, chacun dans leur sphère d'action, de répandre les idées fondamentales d'une saine vie chrétienne selon les préceptes de l'Eglise, afin de contrebalancer ainsi, l'influence néfaste des idées subversives qui s'implantent au sein de notre population canadienne catholique, comme l'ivraie dans un champ de blé mûr.

Espérons que le mouvement né sous d'aussi heureux auspices portera des fruits et que chez nous la moisson sera belle et abondante à l'époque de la fenaison. Que tous et chacune se rappellent les paroles stimulantes du révérend père Gauthier : — L'Action Catholique est un mouvement inspiré par la foi et l'amour chrétien. Il faut apprendre à vivre intensément sa vie religieuse, dans l'ombre, en silence s'il le faut, mais toujours en prêchant d'exemple. Sans oublier comme nos pères que la pratique de sa religion n'assombrait pas la vie ; mais qu'elle doit rester joyeuse et pleine d'élan tout en étant saine, convaincue et fervente.

Jérômiens, Jérômiennes à l'oeuvre ! Le réveil est sonné. Formez vos bataillons et ne reculez plus sur le chemin des grandes conquêtes. Vous êtes le corps d'élite de l'armée : ces parachutistes aguerris, intelligents et convaincus qui descendent des hauteurs, plongent dans l'espace accrochés à leur blanc parachute, afin de préparer les voies de la victoire à leurs frères d'armes.

Le comité paroissial d'Action Catholique de Saint-Jérôme compte douze membres : 7 membres représentant les 7 mouvements spécialisés d'Action Catholique, et cinq autres membres laïques.

Le président actif est M. le docteur Léon Dugal, et la présidente, madame Jean-Charles Marchand.

Le comité tient une réunion mensuelle. Outre cette assemblée, le comité groupe au moins deux ou trois fois par année, les représentants des oeuvres auxiliaires et des oeuvres économiques-sociales sur le plan paroissial. Tous les membres réunis forment le Conseil paroissial. Ce conseil constitue un précieux auxiliaire dans la réalisation du plan d'activités tracé par le Comité paroissial de notre ville.

Le dimanche, 23 janvier dernier était la première réunion du Conseil paroissial. Trente et une oeuvres y étaient représentées avec les cent onze invités qui tous étaient des dirigeants et dirigeantes d'oeuvres locales. A la séance d'étude on forma six commissions qui étudièrent les quatre questions suivantes :

I — Dans votre milieu, avec quelles dispositions vient-on à la messe ?

- a) y vient-on par conviction ou par routine ?
- b) arrive-t-on à l'heure ou en retard ?
- c) y vient-on avec un missel, un chapelet ou... rien ?

II — Comprend-on la valeur du sacrifice de la messe ?

- a) La messe, n'est-elle pas, pour le plus grand nombre, l'unique affaire du prêtre ?
- b) Les fidèles n'y viennent-ils pas plutôt en spectateurs, comme ils vont au théâtre ?
- c) Est-ce ignorance ? défaut d'éducation ?
- d) N'y aurait-il pas plus de mérites à prendre une part plus active à la messe ?

III — Comment prendre une part plus active à la messe (autrement dit : comment PARTICIPER à la messe ?)

- a) à la première partie de la messe (des Prières au bas de l'autel jusqu'au Credo)
 - i) au Confiteur
 - ii) aux oraisons
 - iii) à l'épître, à l'Evangile, au Prône, au Credo.
- b) à la deuxième partie de la messe (Offertoire)
 - i) pensons-nous à offrir "notre vie" ?
 - ii) qu'est-ce que "offrir notre vie" ?
 - iii) comment notre vie est-elle représentée à l'offertoire de la messe ?
- c) à la troisième partie de la messe (Consécration)
 - i) savons-nous ce que c'est "la consécration" à la messe ?
 - ii) quelle doit être la nôtre ?
 - d) à la quatrième partie de la messe (Communio)
 - i) devrait-on faire la sainte communion à la messe ?
 - ii) quand nous en sommes empêchés, comment y suppléer ?

IV — a) Avons-nous le droit de garder pour nous seuls ces connaissances acquises ?

- b) Comment répandre ces idées — dans notre milieu familial — dans notre milieu social — dans notre association ?

Après la nomenclature de chacune des questions ci-haut mentionnées, le secrétaire de chaque comité d'étude inscrivait l'opinion prévalente dans le groupe. C'est ainsi qu'à la réunion plénière après les délibérations individuelles ont

Les groupements représentés comprenaient :

I) Mouvements spécialisés d'Action catholique :

J.O.C.
J.O.C.F.
L.O.C.
L.O.C.F.
J.I.C.F.
J.E.C.
J.E.C.F.

II) Oeuvres auxiliaires :

a) oeuvres de religion, de piété et de culte :
Enfants de Marie
Dames de Sainte-Anne
Tertiaires (Hommes)
Tertiaires (Femmes)
Ligueurs du Sacré-Coeur

Oeuvre des Vocations
b) oeuvres d'éducation et d'enseignement :
Cercle Sainte-Paule
Scouts catholiques
Jeunesse Catholique du Patro-
nage
Cercle Notre-Dame de la Joie
Amicale du Collège
Chorale Paroissiale
c) oeuvres de charité :
Conférence S.-Vincent de Paul
Atelier de l'Enfant-Jésus
Oeuvre des Pains
Dames Patronesses
d) oeuvres sociales :
Chevaliers de Colomb (3ème et 4ème degrés)
Filles d'Isabelle
Artisans canadiens-français
Forestiers Catholiques
Union catholique des Cultivateurs
Caisses Populaires
Chambre de Commerce.

A la réunion plénière dirigée par le révérend père Lorenzo Gauthier, C.S.V., on remarquait : M. le chanoine Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme et aumônier du Comité paroissial, ses vicaires MM. les abbés A. Robillard, C. Mayer, P. Labelle, B. Desjardins, J.-P. Giraldeau, M. l'abbé Paul Contant, principal de l'Ecole Normale, M. l'abbé Albert Pineault, aumônier du Pensionnat des Saints-Anges ; quelques religieuses des sœurs de Sainte-Anne et de Notre-Dame du Bon Conseil intéressées à quelques uns des mouvements de jeunesse précités.

Au cours de la soirée, dans la vaste salle du Pensionnat des Saints-Anges, une foule dense se pressait pour écouter une causerie prononcée par le révérend père Gauthier, C.S.V., sur la Vraie Visage de l'Action Catholique. Mgr Albert Valois, directeur diocésain de l'Action Catholique adressa la parole à l'auditoire, ainsi que M. le chanoine Emile Dubois qui exhorta vivement la population jérômienne à suivre les directives de l'Action Catholique afin de vivre une parfaite vie chrétienne en conformité aux préceptes de l'Eglise.

Le septuor de la Bonne chanson, sous la direction de M. Blaquière, rendit de façon délicate quelques vieilles chansons de France.

Cette réunion couronna dignement l'oeuvre si bien commencée au cours de la matinée, par une messe dite par M. le chanoine Emile Dubois et qui servit à dévouer un membre du Comité Paroissial, M. Guillaume Wilsey. A cette messe de neuf heures, il y eut communion générale pour les invités-délégués des divers groupements, afin qu'au début de cette journée d'étude, la lumière d'En-Haut éclaira leurs âmes et ranima leur courage devant la tâche à accomplir.

C. P. L.

Pensées

C'est la rareté des élus qui fait le paradis.

Beaudelaire

L'homme le plus libre est celui qui est seul.

Ibsen

Le crime commence au vagabondage de l'enfant.

Victor Hugo

Il y a des choses dont il faut se dépêcher de rire, de crainte d'en pleurer.

Beaumarchais

PAUL E. Talbot

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Spécialité

EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles musculaires des yeux Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.

330, rue SAINT-GEORGES

SAINT-JEROME

Pour consultations: Tél. 171

A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

Décès d'une religieuse de Sainte-Anne

Ancienne supérieure du Pensionnat des Saints-Anges

La semaine dernière nous allions sous presse, lorsque nous est parvenue la nouvelle du décès de révérende sœur Marie-Vitalien, au Mont-Sainte-Anne, à Lachine, dans sa soixante et quatrième année. Il nous fut à ce moment et à notre vif regret, impossible de nous incliner plus profondément sur cette tombe qui se fermait et évoquer la mémoire de cette femme de bien et d'oeuvres, que le Maître rappelait à Lui pour les récompenses Eternelles.

Et pourtant ce ne fut pas sans un sentiment affectueux voilé de peine que nous nous penchions sur ce passé lointain de notre toute-petite enfance jérômienne, alors que la bonne et dévouée sœur Marie-Vitalien nous prodiguait ses enseignements et les premières directives de nos vies de femmes chrétiennes et canadiennes. C'était à l'époque du vieux couvent qui se cachait sous le feuillage de la rue Labelle, à l'angle nord-ouest du parc Labelle actuel. Et depuis ces lointaines années, si quelques oiseaux s'envolaient de la volière à tour de rôle, sœur Marie-Vitalien resta comme le pilier ancré dans la vie éducationnelle de notre ville natale. Cette religieuse active, énergique et dévouée passa vingt ans au pensionnat de Saint-Jérôme.

Arrivée en 1895 au modeste couvent de pierres des champs, sis à côté de la vieille église et du presbytère antique révérende sœur M.-Vitalien s'y consacra à l'enseignement des jeunes filles jusqu'à ce que fut érigée la spacieuse bâtisse de l'avenue Parent, actuellement occupée par le personnel et les élèves normales. Elle y fut tour à tour institutrice et économiste ; puis en 1914, les autorités de sa communauté lui assignèrent le poste de supérieure au couvent de Saint-Gabriel de Brandon, où elle demeura en fonctions jusqu'en 1918, alors qu'elle revint au pensionnat de notre ville.

Ce fut à cette époque que s'ouvrit l'Ecole Normale confiée aux religieuses de Sainte-Anne, et c'est dans le même temps que l'on construisit le magnifique édifice qui est encore le pensionnat des Saints-Anges de Saint-Jérôme. Sœur Marie-Vitalien administra les deux maisons d'éducation conjointement au moment de la séparation de l'Ecole Normale et du Pensionnat ; elle y fut supérieure pendant les deux années qui suivirent. En 1924, on la nomma supérieure au couvent de Sainte-Genève, d'où elle revint à Saint-Jérôme en 1929, de nouveau à titre de supérieure. Elle quitta définitivement le pensionnat jérômien en 1932, et elle eut pour champ d'action, l'Ecole Saint-Zotique, à Montréal ; de là, elle séjourna quatre années à l'Ecole Saint-Georges, qu'elle abandonna finalement pour se mettre sous les soins des médecins et se préparer au dernier grand voyage de l'éternité, où son mérite et ses oeuvres nombreuses lui ont sûrement mérités d'être accueillie au Paradis des Elues.

Nous réitérons l'expression de notre profonde sympathie au docteur L.-P. Marleau, frère de la regrettée disparue, ainsi qu'aux religieuses de la communauté de Sainte-Anne.

C. P. L.

Tabac à Pipe
PICOBAC
POUR UNE VRAIE BONNE TOUCHE

PASTILLES
SMITH
BROS.
CONTRE
LA TOUX
NOIRES ou au MENTHOL 10¢

PROTÉGEZ
VOS
YEUX
Employez des

Ampoules
EDISON
MAZDA

GE
CANADIAN
GENERAL ELECTRIC CO

REHAUSSEZ VOS REPAS AVEC DES BRIOCHES
MAGIC BAKING POWDER
BRIQUES 'MAGIC' A LA MARMELADE D'ORANGE
2 tasses farine tamisée 1 œuf
1/4 c. à thé sel 1/2 tasse lait
4 c. à soupe shortening 1/2 tasse marmelade d'orange
4 c. à thé Poudre à Pâte 'Magic'
Tuniez ensemble les ingrédients secs, incorporez le shortening et mélangez bien. Battez légèrement l'œuf dans une tasse-mesure, ajoutez lait et marmelade, remuez la pâte avec une spatule, ajoutez le mélange à la pâte. Mélangez. Abaissez à environ 1/2 pouce d'épaisseur ; découpez avec emporte-pièce enfariné. Mettez sur chaque brioche un peu de marmelade et cuisez à four chaud (425°F.) environ 15 minutes. Donnez 16 brioches.

TU FAIS LE MEILLEUR PAIN!
J'EMPLOIE LA MEILLEURE LEVURE!
Fait du pain délicieux et SOUTENANT!
Pas d'yeux grossiers!
Pas de grumeaux pâteux!
Pas de goût sur!
7 MÉNAGÈRES CANADIENNES SUR 8 QUI EMPLOIENT DE LA LEVURE SÈCHE EMPLOIENT LA 'ROYAL'!
Fabrication canadienne

★ ★ ★ EN MARGE DE LA GUERRE ★ ★ ★

M. King, "architecte tout désigné de notre avenir"

L'honorable sénateur Wishart Robertson, président de la Fédération libérale nationale, parlant la semaine dernière, à Saskatoon, sous les auspices de l'Association libérale de la Saskatchewan, a soumis que le Canada occuperait le rang de leader des petits Etats des Nations-Unies à la prochaine Conférence de la Paix. Selon lui, le très honorable M. King sera le délégué logique de notre pays à ces assises mondiales du fait d'être considéré comme l'homme d'Etat susceptible de mieux orienter notre avenir, c'est-à-dire dans le sens le plus conforme à nos aspirations. "Le premier ministre du Canada, a-t-il précisé dans une formule on ne peut plus heureuse, est l'architecte tout désigné de notre avenir." Sa thèse à ce sujet se résume, en substance, à ce qui suit.

Les petits pays ne sont pas sans savoir que le Canada n'a pas de vues impérialistes et qu'ils ont bénéficié dans une large mesure de son aide qui leur fut fournie sous forme de plan d'assistance mutuelle. Vu son affiliation politique au Commonwealth britannique et sa situation de meilleur ami des Etats-Unis, notre pays se trouve en posture d'exercer une influence marquée sur les grandes nations, particulièrement sur la Russie, parce qu'il est le seul des petits partenaires à lui avoir prodigué un fonds de secours appréciable et de l'aide sur une base de réciprocité.

"Pas un homme mieux que M. King, pas un groupement politique mieux que le parti libéral, n'a guère hésité à affirmer l'honorable M. Robertson, ne réussiront à conférer au Canada la plénitude de statut de nation et à lui assurer la sécurité dans l'avenir. Les deux autres grands partis n'ont pas d'idées constructives, ou se soucient guère de la tâche à accomplir. Le passé est là pour démontrer que le parti conservateur s'est pratiquement désintéressé des accords commerciaux, exception faite des conventions d'Ottawa, et encore là il s'en est fallu de peu qu'ils démolissent le Commonwealth britannique. Quant au chef dit national et autres dirigeants de la C.C.F., ils ont toujours attaché à cette question une importance si négligeable que leur influence, dans les circonstances, serait d'une nature très inefficace."

L'honorable M. Robertson a aussi exposé objectivement les buts du Canada : sa souveraineté comme nation, une place respectable dans la famille des nations et un maximum de prospérité et de sécurité pour toutes les classes, pour tous les métiers du peuple canadien. "Le statut du Canada comme nation libre, a-t-il expliqué, ne fait plus de doute depuis le mois de septembre 1939. Le développement intérieur de notre pays fut plus ou moins entravé, cependant, par deux points de vue opposés : celui des impérialistes qui n'arrivent pas à comprendre que l'unité du peuple canadien ne saurait se faire derrière une politique imposée par l'extérieur, et celui de certains isolationnistes étroits qui ne peuvent concevoir que la sécurité nationale ne s'achète plus avec la neutralité. M. King a sagement guidé le Canada entre ces deux extrêmes. En tout temps le Canada a décidé de son propre et unique chef, exclusivement en conformité avec les intérêts de la nation canadienne."

En ce qui a trait au second objectif du Canada : prospérité et sécurité l'orateur a rappelé que nos plans de guerre ont été établis sur une échelle à long terme. "Ainsi, en a-t-il conclu, le contrôle des prix fut tout d'abord une mesure de guerre, mais l'expérience de la précédente conflagration indique qu'il servira de base à la prospérité d'après-guerre."

Avant que de clore ses remarques, l'honorable M. Robertson a jugé opportun de mettre ses compatriotes en garde contre certain groupe au Canada dont la seule ambition serait la défaite du gouvernement King aux prochaines élections générales. "Ils peuvent bien n'être pas nombreux, a-t-il noté, mais ils disposent d'immenses ressources et sont très ingénieux. Leurs journaux utilisent tour à tour la critique, le sarcasme et le ridicule. Des fondateurs de leurs luxueux bureaux, ils semblent imbus de la conviction étrange que le public peut être facilement joué. Telle est l'une des raisons pour lesquelles le vieux parti conservateur s'est-il camouflé tout d'abord avec les vêtements neufs du gouvernement national, et l'an dernier avec la respectabilité de M. Bracken."

Nous avons cru que les remarques formulées à Saskatoon par l'honorable sénateur Wishart Robertson méritaient la plus large diffusion possible, parce que basées sur des faits vécus, donc bien connus de tous, et c'est pourquoi j'y faisais-nous aujourd'hui écho. Nous regrettons que les agences de nouvelles de presse ne nous en aient pas transmis le texte entier.

Reporter.

La mort mystérieuse de Romier

Le "Journal Officiel" de Vichy annonçait, le 7 janvier, le remaniement du Ministère Laval. Paul Marion, Secrétaire d'Etat à l'Information, devenait Secrétaire d'Etat au près du chef du Gouvernement. Philippe Henriot lui succédait à l'Information et M. Pierre Catala, Ministre de l'Economie Nationale et des Finances devenait par interim Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement. Ce poste était vacant, depuis la démission, le 30 décembre, de Max Bonnafous.

En fait, le remaniement ministériel avait commencé le 30 décembre, par l'annonce de la nomination de Joseph Darnand au poste de Secrétaire Général chargé du maintien de l'ordre public. Le même jour, la Radio Vichy faisait connaître, sans un mot de commentaire, les démissions de Bonnafous et de Lucien Romier, Ministre d'Etat sans portefeuille, ainsi que d'un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'Intérieur et de la Police.

Or, le 6 janvier, la radio Vichy annonça la mort subite de Lucien Romier. M. Romier aurait succombé, soudainement, à une crise cardiaque.

En Suisse, où l'on expliquait la démission de M. Romier par son opposition irréductible à la nomination d'un "Himmler français" en la personne de Darnand et où l'on dit Darnand capable de toutes les aventures et de tous les crimes, la mort subite de Lucien Romier fait courir les rumeurs les plus graves. L'ère des assassinats politiques s'est ouverte avec l'arrivée de Darnand et Romier en a été la première victime — tel est le sentiment qui domine les milieux suisses bien informés. Il est partagé par les observateurs suédois qui annonçaient (Svenska Dagbladet du 4 janvier) que l'un des premiers actes de Darnand serait l'arrestation de Romier.

"Himmler français"

Le grand journal suédois "Svenska Dagbladet" écrit dans son numéro du 4 janvier :

"Ainsi la France a maintenant son Himmler. Cela a été réalisé par l'entrée de Darnand dans le Gouvernement de Vichy comme Secrétaire Général pour le maintien de l'ordre, en réalité, Darnand devient le Ministre de l'Intérieur, sous le contrôle allemand, en France, comme Himmler l'est en Allemagne."

Certes, Laval a gardé son fidèle ami Lemoine, au Ministère de l'Intérieur, chargé de la Police. Laval veut que quelqu'un surveille Darnand et veille à ce qu'il ne se mette pas à compléter contre lui, Laval, à son insu.

Tout récemment, Darnand est venu, accompagné de Doriot, Déat et Bucciard, à un meeting pour y proposer la fusion de toutes les organisations nazies. L'idée fut approuvée. On posa comme condition que Darnand s'engage à aider la nouvelle organisation, pour écarter les "coeurs sensibles des bons à rien, fonctionnaires vichyssois" et les autorités de la police.

Maintenant, il est certain que Darnand a été nommé, par ordre des Allemands; la presse parisienne salue "le pas le plus important fait par Vichy depuis bien longtemps."

Exécutions immédiates

Le programme de Darnand est longuement exposé dans une dépêche de Paris de l'Agence nazie Transocean (5 janvier). Après avoir retracé, avec des éloges infinis, la "glorieuse carrière du premier S.S. français, volontaire anti-bolchevique", la dépêche précise que sa nomination a répondu à un besoin urgent "d'arrêter, à tout prix, le terrorisme gaulliste et communiste."

"De nouveaux moyens sont placés dès à présent à la disposition de Darnand; en même temps M. Laval arrête des dispositions nouvelles, telles que les "tribunaux mobiles" qui accompagneront la police dans ses opérations et permettront le jugement et l'exécution immédiate, sur les lieux des crimes de tous les terroristes. Les résultats doivent se faire sentir dans quelques semaines."

Contre le racisme

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous remercie de me fournir l'occasion d'écrire comment m'apparaît l'Evangile du racisme vu à travers l'Evangile de vérité apporté par Notre-Seigneur J.-C.

C'est une doctrine monstrueuse pour tous, même pour les racistes eux-mêmes. Aucun cerveau capable de penser intelligemment ne peut prétendre sincèrement que le racisme est une doctrine faite pour l'être humain civilisé.

J'ai moi-même disséqué avec minutie tout le contenu de Mein Kampf d'un couvert à l'autre. Son dogme fondamental est ridicule et sa morale est quelque chose qui répugne même à la brute. Est-il possible en effet que Dieu, l'Etre infiniement libre, se soit constitué prisonnier dans les veines de la race nordique? Pourtant, c'est dans cette ridicule prétention que se déploie toute la mystique hitlérienne.

Et la morale? Un tas d'immoralités contre nature, même contre la nature animale. Des "purs-sangs" sur deux pattes avec pedigree enregistré au ministère du repeuplement dans le gouvernement allemand. Cela pour la propagation de



C'EST AU NOM DU CHRIST QUE
CARTIER PRIT POSSESSION DU CANADA

LEURS DESCENDANTS, NOS MARINS,
NOS SOLDATS, NOS AVIATEURS,
COMBATTENT AUJOURD'HUI
AUX QUATRE COINS DU
MONDE

C'EST POUR SAUVER
VILLE-MARIE QUE DOLLARD ET SES
COMPAGNONS MOURURENT

POUR LA CROIX, LA PATRIE ET LA CIVILISATION

la race supérieure! Quelle merveilleuse morale pour des créatures faites à l'image de Dieu!

Mais ce qu'il y a de plus dérogatoire à la raison encore en tout cela, c'est que la race qui se nourrit l'esprit de telles aberrations se prétend une race supérieure, ayant reçu mission providentielle de présider à l'évolution civilisatrice de l'humanité! Vraiment, faut-il qu'une race se soit éloignée de la vérité pour tomber dans une telle hérésie et aller jusqu'à vouloir s'en inspirer pour l'instauration d'un ordre nouveau dans le monde!

Voici en fait la situation des nations vis-à-vis du racisme incarné dans la nation allemande: Elle est la même que celle d'une famille dont un des membres adultes est devenu un fou en possession des armes les mieux perfectionnées et dont l'unique activité est de tuer et d'anéantir sans que les autres trouvent moyen de le désarmer et de voir à son internement.

Espérons que lorsque les Nations-Alliées l'auront mis en respect, elles verront à ce qu'un être aussi dangereux ne puisse désormais mettre la main sur des armes. Après cela il restera encore à le reconquérir à la civilisation chrétienne. Ce sera là la tâche des apôtres de l'Evangile du Christ. Il n'y a que la mystique évangélique qui peut assurer la sécurité du monde. Prions Dieu pour qu'il nous fasse la grâce de mériter qu'il donne à son Eglise des organes de vérité assez puissants pour la diffusion de cette mystique à travers le monde.

Espérant que l'expression de mon opinion sur le racisme répondra à votre désir, je vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

Bien votre du service de Dieu,
Georges Bergeron, prêtre.
Ste-Geneviève, 16 janvier 1944.

N. de la R. — Cette lettre ouverte a été publiée par notre confrère le Canada, de Montréal, vendredi dernier.

Les gendarmes

Par le Rév. Père M. A. Couturier

Je rentrais, l'autre nuit, par le train, un peu fatigué, un peu soucieux. Le coach était presque vide; l'éclairage me donnait qu'une lumière terne; à l'autre bout du wagon, deux ou trois civils, quelques soldats. Remontant de l'arrière du train deux Military Policemen arrivèrent, brassards au bras, revolver au côté, et silencieux. Ils demandèrent quelques renseignements aux soldats, vérifièrent leurs titres de permission puis, paisiblement, s'assirent près d'eux et se mirent à bavarder. Ils avaient de jeunes figures sans dureté, sans orgueil.

J'ai revu par la pensée les grands gendarmes de mon enfance, leurs uniformes sombres, leurs bottes leurs beaux cheveux luisants, leur gravité. Ils allaient deux à deux comme vont les bonnes sœurs. De temps en temps, ils apparaissaient à l'étalier, dans la cour du Moulin, pour quelque affaire. Et naturellement c'était toujours là, pour les enfants que nous étions, un événement un peu inquiétant. "Voilà les gendarmes!"... Mais enfin mon père et ses ouvriers les connaissaient tous par leurs noms et s'ils étaient aussi Jean Brunel ou Marcel Lafond, qui s'était marié l'an dernier

avec Marie Méchin et qu'on trouvait un peu jeune pour un gendarme.

On n'imaginait pas à cette époque qu'on pût être sérieusement inquiété "pour des idées". Heureux temps! Heureuse Amérique où ces temps aujourd'hui encore ne sont pas révolus, où les policiers, après avoir vérifié les permissions des militaires, s'assoient simplement sur les appuis des sièges, bavardent et puis s'en vont...

En arrivant, j'ai trouvé sur ma table le livre de Taro Yashima, le Japonais, "The new Sun". Je l'ai parcouru aussitôt, regardant cette longue suite de dessins dont l'apprêt sommaire et même la gaucherie disent si bien tout l'essentiel. J'ai lu les brèves légendes dépeintes. Et voilà que c'était pour la centième, pour la millième fois la même lamentable histoire. Mexico, Moscou, Berlin, Madrid ou Barcelone, Tokio... Des gens paisibles, silencieusement fidèles à certains principes. La police politique arrive, emmène un homme, une femme — et les longs mois de prison et de torture morale et physiques commencent, l'oeuvre d'avilissement des consciences et de souillure des corps. La saleté, la nourriture ignoble, les tricheries des juges et leurs chantages. La méchanceté des brutes et parfois des sadiques, leurs cruautés minutieuses, tout le déréglement qu'entraîne très vite chez des faibles aux muscles durs le sentiment de leur propre injustice et de l'abus qu'ils font de leurs minuscules pouvoirs. Peut-être le plus effrayant de tout cela est-il que ce soit tellement pareil d'un bout du monde à l'autre, dans toutes les prisons d'Etat, dans toutes les dictatures du monde.

Je ne sais si ce monde est devenu pire qu'il n'était du temps des princes et des rois. A certains traits on pourrait le craindre et en être accablé. Car autrefois c'était le Prince ou le Roi, "Le Tyran", qui était injuste ou cruel. Maintenant la moitié d'un pays s'acharne sur l'autre, plétine les corps, les âmes fraternelles éclatent de rire sachant, d'ailleurs, que la roue tourne et qu'un jour...

Mais qu'il s'agisse d'un homme ou d'un parti, tout commence à cette heure où une faction ou bien le Pouvoir lui-même, pour des raisons d'Etat, porte atteinte à la loi, ébranlant ainsi la muraille vénérable et fragile qui protège les citoyens contre les abus de l'autorité... ou du Nombre... Du jour où l'on "sort de la Légimité", les violences commencent et désormais ne cesseront plus de s'engendrer ou de se provoquer l'une l'autre.

O beaux gendarmes de mon enfance avec vos grands chevaux bruyants, avec vos boudriers blancs immaculés, "Représentants de la Loi", que vous preniez si au sérieux, nos jeunes imaginations voyaient en vous quelque chose de sa majesté tutélaire.

Plus tard, nous avons su quelle lourde et terrible puissance d'oppression et d'immoralité peuvent être l'Ordre social et sa paix. Et qui de nous ne s'en est inquiété? Qui de nous quelque jour, n'a connu ou deviné ce sentiment d'incomparable liberté que met au coeur l'action illégale, l'action révolutionnaire quand l'ordre social et ses lois déjà ne comptent plus pour vous, déjà aussi ne vous protègent plus...

Madame André Simard,

Présidente de France Combattante à Québec, Membre de l'Assemblée Consultative d'Alger.

"Quand le gouvernement viole les droits du Peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs." Nous avons vu cela depuis le 23 juin 1793. Hélas! depuis lors, venus du pouvoir ou du peuple, les coups de force n'ont plus guère cessé. Et aujourd'hui, devant ce monde couvert d'atrocités, des ruines et de sang, nous nous reprenons à penser à l'antique "Sainteté des Lois", à la soumission de Socrate et à celle de Paul, citoyen romain, à cette perpétuelle et presque incroyable patience du christianisme devant les pouvoirs constitués.

(France-Amérique).

Varsovie-Paris

"Mourir, oui... capituler jamais!" Peuple de Pologne, vous qui avez fait votre cette devise de sainte Thérèse d'Avila, je vous unis étroitement en mon coeur avec ce peuple de France qui est mien.

Je pars dans peu de jours pour l'Afrique du Nord, où je dois occuper un siège de député à l'Assemblée Consultative d'Alger; j'aurai alors l'occasion d'élever ma voix dans bien des débats sur bien des questions. Mais, dans mon immense désir de servir complètement, à la limite même de mes forces, mon pays, je vous demande de croire que je ne dissocierai jamais de nos douleurs, de nos espoirs, toutes les nations sœurs dont vous êtes, vous Pologne, la plus douloureuse.

Vous êtes inséparable de la France de demain par notre même amour du Christ, par notre semblable besoin de culture, de beauté, d'humanité.

Soldats polonais, vous êtes frères de ceux qui, sous le signe de la Croix de Lorraine, luttent pour l'honneur de la France.

Femmes de Pologne, je ne puis vous offrir que ma plus cordiale admiration pour votre stoïcisme dans toutes les douleurs. Je suis votre soeur de combat, croyez-le.

Petits enfants de la Pologne, à travers les barreaux de votre prison je vous tends les bras, vous donne du pain, pense vos plaies, comme j'aimerais le faire pour tous les petits Français qui, comme vous, sont bien près du tombeau.

Mes amis polonais, je sais votre long martyre, je vous envie pourtant, comme Française Combattante, de n'avoir jamais, comme ma bien-aimée patrie, connu la honte d'un gouvernement de capitulation et d'être restés tout simplement la Pologne en exil.

Heureusement que Dieu, qui aime la France, lui réservait pour un demain meilleur, un chef de la qualité du général Charles de Gaulle pour défendre et refaire le patrimoine des aînés.

Je n'oublie par Varsovie que votre stoïque et désespérée résistance avait pensé sauver Paris!

Madame André Simard,

Guerre et doctrine d'Hitler

Voulez-vous savoir ce que c'est que la guerre moderne, la guerre "totale" d'Hitler que nos nationalistes n'approuvent... ni ne désapprouvent, puisque demeurant encore isolationnistes même après plus de quatre années de tueries et d'assassinats de toutes sortes, après plus de quatre ans d'actes de banditisme sans exemple même aux époques les plus barbares de l'histoire humaine?... "Les Allemands, a révélé un journal français, se sont servis de Polonais et de Juifs pour les travaux de démolition de la cathédrale de Lodz (en Pologne). Avec les matériaux de construction ainsi obtenus, les Allemands se proposent d'élever un magnifique hôtel particulier, qui servirait de siège au parti nazi et qui se dresserait près de la place occupée précédemment par la cathédrale, la place elle-même ayant été destinée à servir de "parc de récréation" pour la jeunesse hitlérienne ("Hitler-Jugend").

"Les prêtres, forcés d'arracher de leurs mains la toiture de la cathédrale, ont protesté contre les ordres de la Gestapo et se sont mis à genoux sur la place pour prier à haute voix. La foule s'est mise à manifester son indignation. Les détachements de la SS-garde ont alors ouvert le feu, tuant quelques-uns des manifestants et en blessant plusieurs autres. Les prêtres, après avoir été frappés à coups de matraque et de crosse de fusil, ont été déportés vers "une destination inconnue". La cathédrale est démolie."

Voulez-vous connaître ce qu'est la doctrine nazie que n'approuvent... ni ne condamnent nos nationalistes même les plus intellectuels (?), puisque demeurant, encore une fois, féroce isolationnistes? "J'ai moi-même disséqué avec minutie tout le contenu de Mein Kampf d'un couvert à l'autre," a écrit M. l'abbé Georges Bergeron, de Sainte-Geneviève, dans une lettre ouverte en date du 16 janvier courant et publiée, en tribune libre, par le Canada du vendredi 21. Son dogme fondamental est ridicule et sa morale est quelque chose qui répugne même à la brute. Est-il possible, en effet, que Dieu, l'Etre infiniement libre, se soit constitué prisonnier dans les veines de la race nordique? Pourtant, c'est dans cette ridicule prétention que se déploie toute la mystique hitlérienne.

"Et la morale? Un tas d'immoralités contre nature, même contre la nature animale. Des "purs-sangs" sur deux pattes avec pedigree enregistré au ministère du repeuplement dans le gouvernement allemand. Cela pour la propagation de la race supérieure! Quelle merveilleuse morale pour des créatures faites à l'image de Dieu!" (Voir, en cette même page le texte de la lettre citée: "Contre le racisme.")

Voulez-vous avoir une petite idée du sort de la France occupée par l'ennemi, sort auquel nos nationalistes restent indifférents depuis comme avant 1940, bien qu'ils seraient, à les entendre, les seuls vrais amis de notre ancienne mère-patrie crucifiée, puisque ennemis indécrottablement jurés de toute participation à la présente guerre, même volontaire aussi bien qu'obligatoire? Lisez la dépêche suivante venue de Berne le 20 janvier courant.

"Selon la dernière livraison de la Gazette Officielle de Vichy, reçue ici aujourd'hui, l'Allemagne a utilisé des produits industriels et agricoles français évalués à 139,995,000,000 de francs au cours des trois années débutant en octobre 1940.

"(Cette valeur serait de \$2,799,100,000, au taux du change qui prévalait, lors de la défaite de la France, au printemps de 1940. Il est maintenant impossible d'évaluer le franc comparativement à d'autres monnaies.)

"Au cours des 10 premiers mois de 1943, les "exportations" faites à l'Allemagne se sont élevées au chiffre de 64,757,000,000 francs.

"L'organe de Vichy dit qu'au cours de ces trois années, l'Allemagne a envoyé en France des marchandises et du capital évalué à 41,403,000,000 francs. On croit que ces marchandises ont consisté en matières premières que l'industrie française transformait en produits manufacturés pour les expédier en Allemagne. On croit que le "capital" a consisté, en grande partie, dans les salaires que les travailleurs français présentement en Allemagne ont été autorisés à envoyer à leurs familles.

ex-Sergent X...

"Gus" Bourgeois de retour

Entrevue étonnante de cet héroïque officier-pilote canadien-français

De retour au Canada, après avoir passé quelque vingt-sept mois en Grande-Bretagne, l'officier pilote "Gus" Bourgeois, mitrailleur arrière, est arrivé à Montréal la semaine dernière, pour prendre un congé bien mérité.

A la gare, il a été accueilli par un grand nombre de parents et d'amis, puis il a été le héros d'une fête organisée en son honneur, à la demeure de ses parents, 7877, rue Saint-Denis.

Modeste comme la plupart des aviateurs, l'officier pilote Bourgeois s'est d'abord contenté de nous dire qu'il avait effectué environ 120 heures de vol à bord d'un avion de la Protection côtière, avant de participer à 31 raids en territoire ennemi.

Puis, pressé de questions, il a énuméré quelques-unes des villes allemandes, au-dessus desquelles il s'est rendu, notamment Berlin, Cologne, Essen, Duisberg, Munich, Nuremberg, Hambourg. En outre, il a pris part à des attaques de première importance sur Milan, Gènes et Turin.

"Mais n'allez pas croire ou écrire que j'ai fait des miracles", s'est-il empressé d'ajouter. "En somme, je n'ai fait que mon devoir comme des milliers d'autres aviateurs canadiens. C'est un devoir plutôt dur à accomplir, j'en conviens, mais il faut bien qu'il y en ait pour le faire."

L'officier pilote Bourgeois, qui est âgé de 34 ans, mesure 5 pieds et 11 pouces, une taille quelque peu insolite pour un mitrailleur arrière. "Mais je n'ai pas eu trop à m'en plaindre", nous a-t-il dit. "Une fois, cependant, j'aurais bien préféré être plus petit. Au retour d'un raid, nous nous sommes égarés et nous sommes demeurés 10 heures et 20 minutes dans l'air. Quand je suis descendu de l'avion, je ne pouvais pas marcher tellement j'avais les jambes raides. Comme vous le savez sans doute, nos tourelles sont si petites qu'il nous est impossible de bouger une fois que nous y sommes installés."

Sa première expérience

"Et quelle fut votre première aventure outre-mer?" lui avons-nous demandé.

"Un jour — je faisais alors partie d'une escadrille de la Protection côtière — nous allions attaquer un convoi ennemi, sur la mer du Nord, quand nous fûmes abattus. Heureusement, nous avons tous pu sortir indemnes de l'avion; mais il nous a fallu passer cinq heures en mer sur un berthon, avant d'être secourus par des marins anglais."

"Et plus tard?"

"J'ai aidé à abattre deux avions ennemis, le premier au retour d'un raid sur Francfort, le second en revenant de Carlsruhe. Il va sans dire que ça m'a fait plaisir de les voir tomber, sans quoi c'est nous qui aurions été descendus."

L'officier-pilote Bourgeois a tenu à faire l'éloge de son pilote, l'officier-pilote Henry Tilson, D.F.C., de Régina (Sask.). "Nous étions quatre Canadiens et trois Anglais à bord de notre avion — un "Stirling", — et une entente parfaite existait entre nous. Chacun s'en tenait à ce que disait le pilote, et c'est sûrement la raison première pour laquelle nous sommes tous encore sains et saufs."

"En outre, a souligné Bourgeois, nous avions la chance d'avoir un bon appareil. Un soir, au-dessus d'Aix-la-Chapelle, deux de nos quatre moteurs se sont arrêtés. Toutefois, c'est à bord de notre avion qu'on a pris des photos pour les Gaumont News."

Membre du C.A.R.C. depuis le 4 novembre 1940, Bourgeois — un ancien élève du collège Loyola, — a fait son entraînement à Calgary et à Paulson avant de se rendre outre-mer, en septembre 1941. Il a d'abord été affecté, pendant trois mois, à une escadrille anglaise de la Protection côtière, puis il a servi dans une escadrille de bombardement.

Tout en faisant son devoir d'aviateur, il a connu une jolte Anglaise et l'a épousée. Il est maintenant le père d'un enfant de six mois, qui est attendu bientôt au Canada, avec sa maman.

"En plus des "exportations" faites en Allemagne, les forces d'occupation allemandes coûtent à la France 18,600,000,000 francs par mois."

Dont acte...

ex-Sergent X...

LE TABAC À CIGARETTES

ZIG-ZAG

DOUCEUR · QUALITÉ · VALEUR

Papotages du P'tit Doc

Variations de la soudure en période de guerre et de paix

Voilà donc l'être humain plus ou moins solidement édifié sur deux cent-huit bouts de vie! Et quelle merveille que cette carcasse si peu attrayante puisse donner la forme à ce petit chef-d'œuvre d'élégance et d'harmonie: le corps de l'homme! Malheureusement, si l'on jette un oeil de travers sur la conformation de certains de ses comparses, — puisqu'on s'avère si taupé dans l'estimation de soi-même, — on a tôt fait de se persuader que la charpente osseuse mue trop souvent cette conformation en la plus lamentable des déformations. Ainsi peut-on remarquer, dans le lot varié de ses voisins, des spécimens à la tête de bovin laurier, à la poitrine carénée du plus typique des oiseaux, aux jambes caractéristiques d'un bouledogue londonien. Mais pourquoi s'émouvoir? Prenons les choses comme cet idiot de notre temps qui, pour se consoler de son acéphalie, prétendait à la nocivité du cerveau, machine à se créer des soucis. Admettons que la Providence, comme pour la citrouille de Garo, ait bien fait ce qu'elle fit, et convainquons-nous bien que rien n'exciterait plus l'ennui chez les fils d'Adam qu'un monde où toutes les filles d'Eve épouseraient l'harmonie de ligne des nymphes antiques.

Pour asseoir les aplatissements de graisse et les rebondissements de muscles dont se constituent les cauchemars des sœurs et dames, les ossements de la carcasse doivent établir de nombreux rapports de porteurs à portés. Il doit exister, entre ces mélanges de carbonate et d'oséine, de multiples articulations. En tous les points de l'organisme, des accouplements doivent se réaliser, et des miniatures de coopératives se fonder. Dans les "milliers bien informés", on sépare généralement ces articulations en trois groupes plus ou moins distincts: les articulations immobiles, les semi-mobiles, les mobiles.

Les os de la tête restent intimement soudés: c'est le type de l'articulation immobile ou synarthrose, ou suture. Cette suture des nombreux os de la tête permet la formation d'une boîte crânienne en tous points immobile. Il est triste que cette immobilité du contenant se communique si fréquemment au contenu, et que le cerveau contracte si souvent le sommeil perpétuel du crâne qui le renferme.

D'exemple d'articulation semi-mobile ou amphiarthrose, il n'en existe pas de plus représentatif que l'articulation des diverses vertèbres de l'épine dorsale. Le mouvement possible entre deux vertèbres se restreint à fort peu de chose. Si l'épine dorsale ne connaissait de mouvement en son ensemble que celui connu par deux vertèbres, l'homme

avancerait dans le monde comme un pieu ambulatoire. Heureusement, les mouvements des parties de l'échine s'ajoutent les uns aux autres et permettent aux acrobates de se nouer les jambes autour du cou et de se gratter entre les deux omoplates avec la plus déconcertante des facilités. Ils permettent aussi la souplesse de certains personnages spécialisés dans "la nage entre deux os".

Enfin, outre ces types d'articulation relativement peu représentés dans la charpente humaine, il existe l'articulation mobile. C'est elle qui permet les œuvres d'art des sculpteurs et peintres; c'est elle qui permet les gambades du journaliste sur une dactylo passive (s.v.p. ne pas confondre dactylo et dactylo!). C'est elle enfin qui permet les incursions des kleptomanes, dans le gousset d'autrui. Aussi devrions-nous mettre toute l'armée de nos chimistes à la recherche d'un corps chimique capable d'immobiliser pour un temps indéfini les articulations trop mobiles des criminels.

Tout ce qui a trait à la locomotion, en somme tout ce qui concourt à réaliser la caractéristique de l'animal, se base sur cette mobilité possible. Pour l'emboîtement des os l'un dans l'autre, la Providence a donné à chaque os un bout concave et un bout convexe; ainsi, les os sont-ils, par le fait même de la nature adaptée, à l'action commune. Les bouts emboîtés baignent dans une véritable poche imperméable où se renouvelle un liquide lubrifiant: la synovie. Cette poche amortit la dureté des contacts, de lair avec le bout cartilagineux des os. Il faut concéder que la synovie se réduit tristement à zéro à certains moments, comme, par exemple, au lendemain d'une tournée trop amicale et trop lubrifiée.

Enfin, il fallait quelque moyen d'empêcher l'écartement des os l'un de l'autre; tout un système de ligaments voit à l'assouplissement de ce besoin. Ces ligaments doivent avoir une force remarquable pour résister à certains efforts, comme la poignée de main d'une vieille connaissance. Quand un skieur aux pieds faibles prétend s'être "détort" une cheville, c'est qu'un ligament a été forcé ou s'est rompu.

Comme on voit, une partie aussi peu connue que l'articulation des phalanges présente un nid de merveilles. Tout y est admirablement agencé pour aller à la plus herculéenne des forces la plus féline des souplesses. Et dire que tout cet ensemble ne se résout à la fin des fins qu'à une mosaïque de cellules difficilement visibles! Voilà rivié un autre bouillon au merveilleux d'une carcasse!

P'tit Doc

T. S. F.

LES TRAVAUX DE L'ECOLE DES PARENTS

Pour la formation de l'enfant. — Trois séances par semaine. — A Radio-Canada.

L'Ecole des Parents dont les travaux à Radio-Canada ont été inaugurés dimanche dernier invite les auditeurs à lui faire des suggestions auxquelles elle répondra le mardi, à deux heures. En plus de ce "courrier radiophonique", il y a deux autres séances consacrées l'une le vendredi à 2 heures, à l'exposition de quelques programmes se rattachant à la protection de l'enfant et l'autre, le dimanche, à 1 heure, à des entretiens par des psychologues, des pédagogues, etc.

Parmi les sujets qui seront ainsi traités nous remarquons les suivants: L'enfant qui ne mange pas; Que faire lorsque l'enfant a hérité d'un défaut; Comment donne-t-on de bonnes habitudes; Quei degré d'obéissance doit-on exiger; Quand l'orientation doit-elle commencer; Doit-on envoyer les enfants à la maternelle; La peur chez l'adolescent; Et le vilain défaut de jalousie; Que faire d'un enfant qui a l'esprit de destruction; Qu'est-ce qu'un complexe d'infériorité?

LES OEUVRES DE BACH

Le mardi, 1er février, à 10 heures 30 p.m.

M. Healey Willan, organiste et maître de chapelle à Toronto, se fera entendre le mardi, 1er février, à 10 heures 30 du soir, par Radio-Canada, au programme des auditions d'orgue consacrées à Bach. Il jouera Prélude et Fugue, en mi mineur, deux Chorals, et Prélude et Fugue en do majeur.

M. Willan est attaché à l'église Sainte-Marie Madeleine de Toronto.

NOS COLLEGES AU MICRO

Le dimanche, 30 janvier, à 7 heures p.m.

Le prochain tournoi de Nos Collèges au Micro, celui du dimanche, 30 janvier, se déroulera à Québec, au Palais Montcalm d'où il sera relayé par les postes du secteur français de Radio-Canada. Le Petit Séminaire de Québec et le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière s'y mesureront. M. Jean-Pierre Houle sera l'animateur de cette séance.

Sujet du débat: "Deux peuples, deux histoires, le Canada et les Etats-Unis."

LE QUESTIONNAIRE DE LA JEUNESSE

Le samedi, 29 janvier, à 7 heures p.m.

C'est de Québec, le samedi, 29, que sera relayé l'intéressante séance

ce que Radio-Canada consacre chaque semaine aux écoliers, c'est-à-dire le Questionnaire de la Jeunesse. La séance se déroulera du Palais Montcalm d'où elle sera relayée par les postes du réseau de Radio-Canada dans la province. L'Oncle Pierre dirigera.

LE PLACEMENT DES CAPITAUX CANADIENS

Le sujet qui sera discuté, dimanche soir à Radio-Canada, sous la rubrique "Opinions".

Le dimanche, 30, à 9 heures p.m.

La question qui sera soulevée lors de la séance du dimanche, 30, à 9 heures, sous la rubrique "Opinions" aux postes du secteur français de Radio-Canada, est de celles que l'on discute très fréquemment et pour cause.

Il s'agit du placement des capitaux canadiens à l'étranger et du placement des capitaux étrangers au Canada. Une personnalité du génie civil et de la finance à Montréal, M. Arthur Surveyer, s'entretiendra avec M. Raymond Tanghe, de cette importante question.

Voilà une étude qui sera très écoutée comme d'ailleurs le sont toutes les autres qui se suivent à cette tribune. On étudiera cette question sous ses différents aspects. Exemple: Comment diriger les placements canadiens à l'étranger pour seconder notre commerce d'exportation. Le Canada, au lendemain de la guerre, devra-t-il faire appel aux capitaux étrangers? Va-t-on créer, sous la surveillance de l'état des syndicats de placement à l'étranger?

M. Raymond Tanghe, professeur à l'Ecole des Sciences sociales (Université de Montréal) est le directeur de cette émission.

LA FORMATION DE L'ENFANT

Le dimanche, 30 janvier, 1944 à une heure a.m.

Les spécialistes qui ont été invités par l'Ecole des Parents pour l'émission qui diffusera Radio-Canada le dimanche, 30, à 1 heure, sont M. Louis Chatel, psychologue et le docteur J.-H. Charbonneau, pédiatre, de l'hôpital Pasteur.

Leur étude portera sur l'alimentation. Le premier traitera de la question au point de vue psychologique et le second, au point de vue physiologique.

LES CONCERTS DE LA SYMPHONIE DE TORONTO

Le mardi, 1er février 1944 à 9 heures p.m.

L'Orchestre symphonique de Toronto à son concert du mardi, 1er février, dont Radio-Canada fera le relais, exécutera la Symphonie n° 1, d'Arnold Water et le Prélude des Maîtres Chanteurs de Wagner. L'Orchestre symphonique de Toronto est sous la direction générale de Sir Ernest MacMillan.

Congrès d'agronomes

Les agronomes régionaux de la province et les agronomes de division du district de Québec se réuniront en congrès, à Québec, du 24 au 28 janvier, pour discuter du travail de production agricole en 1944. On étudiera spécialement les problèmes de grande culture et d'industrie animale. Dans une réunion subséquente qui se tiendra à Montréal, les agronomes mettront à l'étude les questions d'horticulture.

Le congrès de la semaine prochaine s'ouvrira lundi, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la salle des bills privés, au Parlement, sous la présidence de M. J.-E. Lemire, chef du Service de la propagande. Dès le début, les agronomes régionaux soumettront le rapport de leurs activités, pour l'année qui vient de s'écouler. On passera ensuite à la discussion des problèmes mentionnés ci-dessus. Nul doute que ces assises seront des plus fructueuses et pour le plus grand bien des cultivateurs.

ON DEMANDE A ACHETER

Jeunes poutiers (écorce vert olive) portant (en été) des grandes feuilles dentellées. IMPORTANT: Ne pas confondre avec trembles (écorce vert bleu) portant petites feuilles, en été. Ces derniers nous sont absolument inutiles. Ces arbres devront être frais coupés. (pas ébranchés) et il est très important qu'ils soient sains, c'est-à-dire que l'écorce soit claire de galles. Jeunes bouleaux aussi demandés. Blanc seulement, frais coupés et pas ébranchés. Ces arbres (pour nourriture de castors) peuvent varier entre 1 1/4 pouce et 2 1/2 pouces de diamètre à la base. Ecrire à E. Lavoie, 7848, rue Drolet, Montréal, en mentionnant prix par quantité (soit camion ou sleigh double) livré à 1546 route 29 Terrebonne (côte) 3 1/2 milles à l'est du Pont David. Route entretenue. Note: Une sleigh double peut contenir environ 200 arbres.

Grandes réductions d'hiver

CHEZ HARRY

Rendez-nous visite

328 Saint-Georges,

Saint-Jérôme

L'agriculture collective

L'affirmation faite ces jours derniers par le chef du service provincial de l'horticulture, M. J.-H. Lavoie, à l'effet que le Québec doit révolutionner ses méthodes de production agricole, si notre province veut tirer plein parti de ses ressources, est conforme à la politique que l'honorable M. Godbout, à titre de ministre de l'agriculture, n'a cessé de préconiser.

Mais les programmes révolutionnaires des gouvernements ne peuvent être mis à exécution qu'avec la collaboration de la population et, dans le cas qu'étudie M. Lavoie, le succès des initiatives du ministère de l'agriculture dépend de l'acceptation des idées et des méthodes nouvelles par notre population rurale. Celle-ci, traditionnelle, routinière dans certains cas, méfiante à l'égard des innovations dont l'épreuve n'a pas été faite sous ses yeux, a peut-être été plus lente que d'autres à participer à l'évolution des procédés de production, de distribution et de vente qui sont aujourd'hui indispensables à une industrie agricole progressive et profitable.

M. Lavoie a attaqué le problème de front et a demandé à ses auditeurs de la Société d'Horticulture de réviser leurs conceptions et de se libérer de l'individualisme qui les a trop longtemps tenus en arrière de leurs compétiteurs des autres provinces et de l'étranger. Les recommandations faites en cette occasion à propos de la culture maraîchère s'appliquent sans doute à toutes les branches de notre agriculture. "L'agriculture collective" s'en vient partout, s'est écrié M. Lavoie; il est plus que temps que nous nous y mettions nous aussi; autrement, nous risquons le pire."

L'agriculture collective, ce n'est pas l'agriculture collectiviste qui se pratique en Russie sous le régime communiste. C'est tout simplement l'application des principes de la coopération à la production agricole, c'est-à-dire la mise en commun du travail humain et des instruments mécaniques de la production, dans le but d'augmenter le volume des produits à tirer de la terre, d'assurer leur qualité, standardisation d'après les exigences du commerce et de trouver un marché profitable à l'agriculture. Les exemples en Grande-Bretagne aussi, depuis le début de la guerre surtout, l'agriculture collective et coopérative a obtenu des résultats étonnants dont les premiers bénéficiaires ont par M. Lavoie est donc excellente, été les cultivateurs. L'idée lancée

Soumissions demandées

Démontage du concasseur Le soussigné, recevra jusqu'à quatre heures de l'après-midi, le lundi, 7 février 1944, des soumissions cachetées, marquées sur l'enveloppe "Soumission pour concasseur", pour le démontage du concasseur de la Ville actuellement érigé sur la propriété de M. Alfred Langlois, rue Brière.

Ce travail consistera dans le démontage complet du concasseur et des bâtisses de constructions attenantes appartenant à la Ville, le tout suivant les instructions et à la satisfaction du Conseil municipal ou de son représentant. Le contracteur des travaux devra transporter tous les matériaux provenant de ce démontage sur un terrain de la Ville que désignera le Conseil. Ces travaux devront être faits suivant les conditions qu'établira le Conseil, pour un tout complet, les lieux devant être laissés en bon état.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté à 10% du prix de telle soumission. Le Conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le dépôt de 10% ci-haut mentionné, fait par le soumissionnaire, sur la soumission sera acceptée, restera en garantie de la fidèle exécution des travaux jusqu'à la terminaison des dits travaux.

Saint-Jérôme, ce 21 février 1944 Le Greffier de la Ville EMILE MARTIN

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT
AVOCATS et PROCUREURS
L.-L. LEGAULT, K.C.
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.
Tél. 60 295, rue Main

LACHUTE
GUY LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue Saint-Jacques
MA. 3866 — Montréal

Paul Larose, B.A., LL.B.

AVOCAT
84, rue Bainville
SAINT-THERÈSE
Téléphone 230
Résidence 185

Résidence: EL. 3070

GUY FAVREAU

AVOCAT
Edifice Versailles
Chambre 100
HA. 7323
60 ouest, rue Saint-Jacques
MONTREAL

MARIO BEAUDRY

B.A., LL.M.
Avocat et Procureur
STE-AGATHE-DES-MONTS
Résidence: Bureau:
159, Tour du Lac 43, S.-Vincent
Tél. 374 Tél. 217

NOTAIRE

Bureau Tél. LA. 7268-7269
Edifice "Thémis"
Chambre 612
19, S.-Jacques O.
Montréal

J.-MARC VERMETTE

NOTAIRE
Saint-Janvier
Co. Terrebonne Tél. 622-22

LOUIS NICOLAS

ARCHITECTE
430, rue MELANÇON
Tél. 510

SAINT-JEROME

Lorenzo Bélanger,

C.P.A.
Comptable public licencié
Expert en impôts sur le revenu
et taxe de vente
630 ouest, DORCHESTER
MONTREAL

HONORE GERVAIS

par
AEGIDIUS FAUTEUX
1864-1915

"Sa vie est un bel exemple et contient des leçons dont nous devons profiter."
Jules-Edouard Prévost
En vente chez les principaux libraires de Montréal, à 50 sous.

Commerce demandé

On demande à acheter un commerce actuellement établi. Paierait comptant.

S'adresser à: 15 ave Godmer
Saint-Jérôme

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.
TARIF
2 sous le mot, minimum, 40c. ou insertions pour \$1.00.

"CORRESPONDANCE"

Pour trouver votre idéal?... Vous marier? Vous distraire, faire des connaissances, etc., faites partie de notre club et abonnez-vous au Carnet Social, \$1.00 par année. Ecrivez pour détails et listes des membres au CLUB NATIONAL DE CORRESPONDANCE, Casier Postal, 1722, QUEBEC.

MÉNAGÈRES

MANQUEZ-VOUS DE SUCRE?

Employez "SUCRINE" un bon substitut du sucre (500 fois plus sucré). LIQUIDE, agréable au goût. Sucre tous les breuvages chauds ou froids, économise le sucre dans les pâtisseries, compotes, desserts, etc. AIDE AU RATIONNEMENT. Une bouteille de 2 onces équivaut comme sucrant à 20 livres de sucre. Direction anglaise et française incluse. (Echantillon sur demande 10 cts). Emballage garanti. Livraison rapide. PRIX DE DÉTAIL maille payée, 1 bouteille 0.75 cts. (6 \$4.25). — (12 \$8.00). Adressez vos commandes avec bon mandat à: LES BONS PRODUITS, Engr., 351, blvd Charest, Québec.

TERRE A VENDRE OU ECHANGER
Terre de 15 arpents, maison, grange, établie, située au Rang St-Antoine, à vendre ou à échanger pour propriété dans Saint-Jérôme. S'adresser à Léopold Vaudry, rang Saint-Antoine, Saint-Jérôme.

A VENDRE

Propriété d'un étage. Bien construite à vendre. S'adresser à 514, rue Latour.

AVOCAT

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
de BOURASSA & GIBEAULT

Tél. 60 — 5, rue Préfontaine
SAINT-AGATHE-DES-MONTS

CLAUDE PREVOST

AVOCAT
Substitut du procureur général
Chambre 313
132 ouest, rue Saint-Jacques
MONTREAL

Bureau: Plateau 5060-5069

RÉSIDENTIEL
RUE ST-LOUIS
TERREBONNE

Lucien Bourbonnais

AVOCAT — BARRISTER
10 OUEST, RUE ST-JACQUES
SUITE - IMMEUBLE THEMIS

Plateau 5241

HENRI PREVOST

AVOCAT
335, rue LABELLE
Tél. 35

SAINT-JEROME, Qué.

Téléphone: Plateau 5069

LEANDRE PREVOST

AVOCAT
Immeuble Transportation
Chambre 313
132 ouest, rue Saint-Jacques
MONTREAL

DENTISTE

Tél. 500
Dr Jules Pagé
CHIRURGIEN - DENTISTE

Ex-interne à Forsyth, Boston

310, rue SAINT-GEORGES
SAINT-JEROME

Armand Parent

COMPTABLE-VERIFICATEUR
Autorisé de la Commission
Municipale de Québec
CLASSE "A"

Rés.: 389, boulevard Melançon
Bureau: 500, avenue du Palais
SAINT-JEROME

Examen de la vue 304 S.-Georges
Lunettes S.-Jérôme

André Racine, O. O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE
Tous les jours de 9 h. a.m. à 6 p.m.
Le soir sur appointment
Téléphone 625

A nos Détenteurs de Polices

Notre quatre-vingt-dix-septième rapport annuel indique une autre année de progrès satisfaisants.

A la suite d'une amélioration des taux de mortalité et des taux d'intérêt stabilisés, comme d'une diminution des frais d'opération, la sécurité qui forme la base des contrats de la Canada Life est encore augmentée.

Les fonds que nous avons accumulés pour vous servent principalement à financer notre effort de guerre. En même temps, un grand nombre d'entre vous furent aidés dans des circonstances difficiles, cela grâce à la coopération établie par les milliers de personnes qui constituent la Canada Life.

Le rapport annuel complet est disponible à tous nos bureaux.

The
Canada Life
Assurance Company
Fondée en 1847

GÉRARD LAFLEUR, représentant
557, rue Labelle
Saint-Jérôme, Qué.

Nouvelles du comté de Terrebonne

L'honorable Hector Perrier

Vendredi, le 21 du courant, le Secrétaire de la province était à son bureau de Québec, assistant à des séances de la Chambre et à des réunions du Conseil des ministres. Samedi, on le retrouvait à son bureau de Montréal et dimanche, il visitait Saint-Jérôme, rencontrant là des électeurs et des amis. Lundi, à son bureau de Montréal, le ministre recevait plusieurs visiteurs et partait le soir pour Québec, où, mercredi et jeudi, il assistait aux séances de la Chambre et aux réunions du Conseil des ministres.

Rapport de la Caisse populaire de Saint-Jérôme

La Caisse Populaire de Saint-Jérôme a tenu dimanche le 23 janvier 1944 la dixième assemblée annuelle de ses sociétaires.

La lecture du rapport des activités pour 1943 a prouvé un magnifique résultat.

Le Capital social a augmenté de 97.5% comparativement à 1942.

Les dépôts d'Épargne a augmenté de 68.7% comparativement à 1942.

L'Actif a augmenté de 92.5% comparativement à 1942.

172 nouveaux membres se sont joints à notre société.

L'intérêt payé sur dépôts d'Épargne 2 1/2%.

Le bonis payé sur parts sociales 4%.

Le bureau de Directions a tenu 7 assemblées.

Le bureau de Crédit a tenu 49 assemblées, ce dernier ayant accompli un magnifique travail, mérita des félicitations de la part des sociétaires.

Le résultat des élections des officiers, a nommé pour le bureau de direction, M. Raoul Beaulne en remplacement de M. D.-D. Desjardins; M. J.-A. Parenteau, remplaçant M. Raoul Villeneuve, M. Chs. Ed. Marchand et M. Eugène Saint-Vincent, furent élus.

Pour la commission de Crédit, M. David Saint-Vincent fut réélu.

Pour la commission de Surveillance, M. Ariste Rossignol fut réélu.

Un rapport détaillé des activités de la Caisse Populaire de Saint-Jérôme, sera publié dans ce même journal la semaine prochaine, et alors nous constaterons que cette société coopérative d'argent rend déjà de nombreux services à notre population jérôme et contribue pour une large part au développement de la construction tout en encourageant l'initiative privée.

Les officiers de la Caisse Populaire remercient au nom des sociétaires nos jounaux locaux qui font tous leur possible pour renseigner la population.

D.-D. Desjardins
Sec.-Général

Promotions au camp militaire

Le lieutenant B. Bernier a été promu capitaine intérimaire; il est instructeur d'armes, au camp militaire de Saint-Jérôme.

Au Mess des Sergents avait lieu mercredi dernier, une cérémonie de promotion. Dix sergents nouveaux furent installés dans leur nouvelles fonctions; ce sont le sergent-major R. Trépanier, le sergent-major G. Vézina, le Staff sergeant Hermas Dubois qui entre parenthèse est le Soldat Canadien que l'on admire sur les pancartes de l'Emprunt de la Victoire; il est en charge du bureau d'administration. Les autres promus sont les sergents: Vinet, Racine, Galipeau, Thinel, Robert et Cournoyer.

Colonne paroissiale

NAISSANCES

DUMOULIN — A. M. et Mme Paul-Emile Dumoulin (née Jeannine Calvé), une fille née et baptisée le 19 janvier, M.-Reine-Hélène. Parrain et marraine, M. et Mme Henri Calvé.

BEAUDRY — A. M. et Mme Albert Beaudry (Rosianne Desjardins), une fille née et baptisée le 19 janvier, Marie-Pierrette-Jeanette-Louise. Parrain et marraine, Roger Beaudry et Pierrette Beaudry.

MONGEON — A. M. et Mme Lucien Mongeon (Charlotte Macchabée), un fils né le 18, et baptisé le 19 janvier, J.-Edgar-Gaëtan. Parrain et marraine, M. et Mme Edgar Dubuc.

VANIER — A. M. et Mme Alcide Vanier (Ida Laroche, une fille née le 19 janvier et baptisée le 20, M.-Colombe-Claire. Parrain et marraine, Ulric Vanier et Colombe Vanier.

BOUVRETTE — A. M. et Mme Patrick Bouvrette (Aurea Bernard), une fille née le 18 et baptisée le 20 janvier, M.-Marguerite-Estelle. Parrain et marraine, M. et Mme Emilien Bouvrette.

Prochain mariage

Bélair-Piché
Samedi, le 29 janvier à 7.30 heures aura lieu le mariage de M. Paul-André Bélair de Longueuil, fils de M. et Mme Arthur Bélair, de Rochefort avec Mlle Simonne Piché, fille de M. et Mme Félix Piché.

DECES

Dame Rolland Gascon
A l'Hôpital-Dieu de Montréal, est décédée le 18 janvier, Mme Rolland Gascon, (Léone Lanthier), à l'âge de 30 ans. Les funérailles auront lieu à Saint-Jérôme le 21 janvier.

Rapport de l'atelier de l'Enfant-Jésus pour l'année 1943

La veille du jour de l'An soit pour la onzième année consécutive, l'Atelier de l'Enfant-Jésus, poursuivant son but, faisait la distribution aux enfants des familles pauvres ou nombreuses de la ville de Saint-Jérôme, des jouets, des jeux, des poupées et aussi nombres de menus articles qui peuvent réjouir les enfants.

Et voici pour ceux qui pourraient être intéressés un court résumé sur les activités de cette association pour l'année qui vient de s'écouler.

93 familles ont reçu des paquets pour un total de 486 enfants de 12 ans ou moins. 125 jouets fabriqués d'une valeur de \$95.00, 590 jouets achetés d'une valeur de \$210.00; 794 articles tels que crèches sur carton, Sacré-cœur pour portés, statuettes, bénitiers et crayons, totalisant \$18.50 et aussi plusieurs jouets réparés.

L'Atelier de l'Enfant-Jésus au nom de leurs protégés tient à remercier, les scouts catholiques, les Filles d'Isabelle, la Crémierie Saint-Jérôme, la Ferronnerie A. Langlois, la Eagle Lumber Co. et aussi tous les généreux donateurs qui au cours de l'année qui vient de s'écouler ont voulu faire leur part pour le maintien de cette belle oeuvre.

(Communiqué).

A l'Hospice

Samedi, le 29 janvier à 6 heures 45, une messe sera chantée à la chapelle de l'Hospice de Saint-Jérôme pour tous les bienfaiteurs défunts.

Communiqué.

Promenade en traîneaux

Le Comité Social de la Dominion Rubber Co. de Saint-Jérôme, organise pour vendredi, 4 février prochain, pour ses employés, une promenade en traîneaux. Pour informations, s'adresser à M. Lionel Robitaille, Dominion Rubber Co.

RAPPORT FINANCIER de la FABRIQUE DE SAINT-JEROME pour l'année 1943

RECETTES

a) Ordinaires :

Bancs	\$24,732.64
Collectes	9,407.51
Dîmes et Support	6,180.73
Baptêmes (cloches)	677.00
Mariages	1,682.00
Grand'messes	3,690.80
Services	2,881.18
Cimetière	2,994.42
Clerges	3,937.48
Total des recettes ordinaires	\$55,983.76

b) Extraordinaires :

Intérêts perçus	259.25
Répartition	16,015.73
Salle Paroissiale et dons	82.00
Total des recettes extraordinaires	\$16,356.98
TOTAL DE TOUTES LES RECETTES	72,340.74
Balance en caisse le 1er janvier 1943	28,935.82
GRAND TOTAL DE TOUTES LES RECETTES	\$101,276.56

DEPENSES

a) Ordinaires :

Culte : hosties, vin, cierges, etc.	1,491.60
Entretien du mobilier	1,806.43
Salaires : curé et assistants	5,447.70
Salaires : employés	8,211.88
Chauffage, éclairage, téléphone	3,183.61
Entretien des immeubles	5,240.78
Taxes et Assurances	1,548.38
Divers	478.70
Total des dépenses ordinaires	\$27,509.06

b) Extraordinaires :

Intérêts payés	10,287.00
Comptes divers	1,665.54
Améliorations	4,378.36
Emprunts payés : par la Répartition: 6,700.00	22,000.00
par la Fabrique: 15,300.00	
Total des dépenses extraordinaires	\$38,331.90
TOTAL DE TOUTES LES DEPENSES	65,840.96
Balance en caisse au 31 décembre 1943	\$35,435.60
GRAND TOTAL	\$101,276.56

RECAPITULATION

Grand total des recettes et revenus	\$101,276.56
Grand total des dépenses et déboursés	65,840.96
BALANCE en caisse (Fabrique : 12,671.01 / Répartition : 22,764.59)	\$35,435.60
au 31 décembre 1943	
Emprunt garanti par la Répartition	\$161,050.00
Emprunt garanti par la Fabrique	\$ 79,150.00
DETTE, au 31 décembre 1943	\$240,200.00
Moins balance en caisse au 31 décembre 1943	35,435.60
DETTE NETTE, au 31 décembre 1943	\$204,764.40

Comptes rendus le 9 janvier 1944
ALFRED LANGLOIS,
Marguillier comptable.

Chanoine EMILE DUBOIS,
curé de Saint-Jérôme.

Sentences en Cour de magistrat

Le magistrat Donat Lalande siégeant en cour de magistrat cette semaine a rendu les sentences suivantes:

Gérard Gratton qui avait été trouvé coupable de posséder un alambic à Saint-Colomban, a été condamné à \$100.00 d'amende et les frais.

Emmanuel Pagé et René Meilleur qui pénétrèrent avec effraction dans la gare de Mont-Tremblant et s'approprièrent pour une somme de \$48.00 de billets de chemin de fer furent condamnés à un mois de prison.

Purissima Meilleur et son père Olivier Meilleur, de Brownsburg, ayant transigés de l'argent canadien aux Etats-Unis, ont été condamnés à \$50.00 d'amende chacun et les frais.

V. Bertrand, de Sainte-Adèle, a comparu sous deux accusations d'avoirlé trafiqué des coupons de gazoline; il a été condamné à \$20.00 d'amende et les frais.

Gérard-Marcel Pageau, soldat au camp militaire de Saint-Jérôme, accusé de s'être approprié à maintes reprises des automobiles pour faire des ballades, a été condamné à trente jours de prison. Quatre des autos ont été retrouvées dans notre ville et les deux autres à Montréal.

Emile Beaudin accusé d'avoir frappé un autobus du Transport Provincial sans arrêté devra verser la somme de \$25.00 et les frais.

Maurice Labelle et son cousin Roger Labelle accusés de s'être emparés de vêtements de ski appartenant à des visiteurs à l'hôtel Lapointe, ont payés les frais seulement car la plainte a été retirée par le plaignant.

Deux jeunes évadés

Deux jeunes internés de l'institution de Shawbridge se sont évadés ces jours derniers et la Sûreté provinciale est à leur recherche.

Au Conseil municipal

A une réunion du Conseil municipal de Saint-Jérôme, tenue le 13 janvier 1944, son honneur le maire A. Cherrier présidait et MM. les échevins A. Vaillancourt, I. Danis, A. Trudel, J. Chartrand, L. Juteau et J. Forget, formaient quorum.

Cette séance spéciale du Conseil était convoquée afin de prendre en considération l'étude et l'approbation des estimés budgétaires pour l'année 1944, et l'imposition des taxes foncières pour l'année 1944.

Le règlement no 364 N.S. décrétant un emprunt de \$64,000.00 pour payer le coût de construction d'aqueducs et d'égouts dans diverses rues de la ville ayant reçu les approbations requises par la loi, il fut décidé de négocier l'emprunt. Le greffier fut autorisé à demander des soumissions cachetées dans la Gazette officielle de Québec, pour l'achat des obligations au montant de \$64,000.00 émises sous l'autorité du dit règlement. Ces obligations devant comporter un prix d'achat séparé pour des obligations au taux de 3 1/4% d'intérêt et de 3 1/2% également.

Ces soumissions seront reçues jusqu'au 7 février 1944, à 4 heures de l'après-midi. Le Conseil ne s'engageant pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

La séance fut ensuite ajournée à samedi le 15 janvier, afin de continuer l'ordre du jour.

La sixième session régulière du Conseil municipal fut tenue le 13 janvier 1944, sous la présidence du maire A. Cherrier et de MM. les échevins formant quorum.

On procéda à l'estimation des estimés budgétaires soumis par les chefs des divers départements, révisés par le Conseil municipal en comité et compilés par le trésorier de la ville, lesquels s'établissent comme suit:

Taxe générale

Montant à prélever: \$83,820.62.
L'évaluation impossible pour fins de la taxe générale étant de \$5,701,360.00 un prélèvement de \$1.48 par \$100.00 d'évaluation rapporterait: \$84,380.08.

Taxe d'aqueduc

Montant à prélever: \$14,857.91.
L'évaluation impossible pour fins de la taxe d'aqueduc étant de \$5,543,115.00, un prélèvement de \$0.26 par \$100.00 d'évaluation rapporterait: \$14,412.08.

Taxe voirie

Montant à prélever: \$40,007.50.
L'évaluation impossible pour fins de la taxe de voirie et trottoirs étant de \$5,787,085, un prélèvement de \$0.70 par \$100.00 d'évaluation rapporterait: \$40,509.56.

Taxe assistance municipale

Montant à prélever: \$17,700.00.
L'évaluation impossible pour fins de la taxe d'assistance municipale étant de \$5,701,360.00, un prélèvement de \$0.30 par \$100.00 d'évaluation rapporterait: \$17,104.08.

Constatant que ces chiffres sont bien ceux établis par le Conseil municipal et qu'ils représentent l'excédent des dépenses sur les revenus, il est donc proposé par l'échevin I. Danis, appuyé par l'échevin H. Trudel, que les estimés budgétaires ci-haut établis pour l'année 1944, soient approuvés et que, conformément à ces estimés budgétaires, le taux des taxes foncières pour l'année 1944, soit fixé comme suit:

Taxe générale: \$1.48 par \$100.00 d'évaluation; taxe d'aqueduc: \$0.26 par \$100.00 d'évaluation; taxe de voirie: \$0.70 par \$100.00 d'évaluation; taxe d'assistance publique: \$0.30 par \$100.00 d'évaluation. Donnant une imposition totale de \$2.74 par \$100.00.

C. P. L.

Dîner à la Chambre de Commerce

Un dîner intime réunira les directeurs de la Chambre de commerce à l'hôtel Lapointe, le lundi 30 janvier prochain à six heures et trente. Des questions de régle interne seront discutées.

Activités des départements du feu et de la police

Au cours de l'année 1943, les membres des départements du feu et de la police de notre ville eurent à répondre à:

247 appels pour incendies; 44 incendies; 181 feux de cheminées; 4 feux de brousse; 15 fausses alarmes.

Et durant ce laps de temps: 6 pompiers furent blessés.

Les pertes par le feu se chiffrent à Saint-Jérôme:

\$63,921.98 pour la ville et \$1,596.00 pour la paroisse. Les pertes non-assurées forment un total de: \$44,147.00 en tout et partout.

La police a reçu les appels et plaintes suivantes:

Nombre de plaintes 453; nombre d'appels de service 1,051; nombre d'arrestations 94; nombre de sommations 12; nombre de poursuites 65; nombre de condamnations 61; nombre d'automobiles volées 17; nombre de bicyclettes volées 18; nombre de bicyclettes trouvées 25; valeur d'autres objets volés \$2,203.23; valeur d'autres objets retrouvés \$1,256.75; nombre d'accidents d'automobiles 66; nombre de personnes blessées dans des accidents d'automobiles 16; nombre de chevaux à l'enclos 9; nombre de vaches à l'enclos 4; nombre de chiens abattus 66; nombre de défectuosités dans les rues de la ville rapporté par la Police 47; nombre de lampes de rues ne faisant pas de lumière, rapporté par la Police 980.

Les quilles au St. Jerome Bowling Alley

Le lundi 17 janvier 1944
Ligue de la Regent Knitting Mills Ltd. Hommes.

Le plus haut simple :
M. Gaston Lebeau 158

Le plus haut triple :
M. Roland Duchesne 387

Le mardi 18 janvier 1944
Ligue Dominion Rubber Co. Mixtes.

Le plus haut simple :
M. Maurice Payer 153

Le plus haut triple :
M. Maurice Payer 424

Le mercredi 19 janvier 1944
Ligue Regent Knitting Mills Ltd. Mixtes.

Mlle Mailloux 174

Le plus haut triple :
M. G. Lebeau 379

A l'Hôpital

Nous apprenons avec regret que madame Alfred Langlois admise à l'hôpital Notre-Dame récemment, a subi une intervention chirurgicale. Nous formulons des vœux pour son prompt et complet rétablissement.

On nous informe que l'état de santé de M. Aurèle Maurice qui a subi une intervention chirurgicale ces jours derniers est satisfaisant. M. Maurice est hospitalisé au Pavillon de l'Hôtel-Dieu, à Montréal.

PROPRIETE A VENDRE

Cottage 2 étages. 7 appartements. Situé à 196, rue Brière. S'adresser à Willie Wilson, directeur de funérailles, Tél. 496. J'ai aussi en mains des voitures de promenades de tous genres. De 2 à 15 personnes.

Feux de cheminées

Un feu s'est déclaré au domicile de M. Adrien Hurtubise, chimiste, situé au numéro 465 avenue Parent. Il y eut peu de dommages.

Deux autres commencements d'incendie appelèrent nos pompiers dans la journée de lundi: le premier au numéro 16 rue Saint-Louis, domicile de M. Léo Maher, et l'autre au numéro 413 rue Saint-Georges, domicile de M. Raoul Brière. Les pompiers eurent vite fait de maîtriser ces commencements d'incendie.

Soirée récréative Gratuite

La soirée récréative organisée par les Chevaliers de Colomb à leur club, de l'avenue Lavolette, sont cordialement invités à venir s'amuser, écouter du chant et de la musique; il y aura un orchestre et l'on dansera.

Fiançailles

M. et Madame Jean-Paul Gauthier annoncent les fiançailles de leur fille Claire avec le lieutenant Michel Malone, de Montréal, en garnison au camp militaire de Saint-Jérôme. Les fiançailles ont été bénies par le capitaine J.-M. Fabien, padre des Casernes Carillon.

Remerciements

La famille de Madame Camille Huot remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathies à l'occasion du décès de Madame Camille Huot.

En visite

Madame Gabriel Gaudry, de Québec et Bois-Châtel, est actuellement en visite chez son père M. Charles Ed. Marchand, avec ses deux jeunes fils Henri et Hubert.

Mademoiselle Magdeleine Lamarre, est en convalescence chez sa mère madame C.P. Lamarre, après un séjour au Pavillon LeRoy, de l'Hôtel-Dieu, à Montréal.

M. et Madame Henri Gauthier de Nantel ainsi que leur fillelette Gisèle, passent la fin de semaine à Saint-Jérôme, y visitant leurs nombreux parents.

En Cour du recorder

Oscar Robert, de Sainte-Monique a été arrêté vers deux heures et trente du matin, mercredi dernier, en face du restaurant Diana, pour ivresse tapageuse. Il a comparu devant le recorder Marchand qui le condamna à \$5.00 et les frais.

Réception

M. et Mme J.-E. Lebeau recevaient à dîner dans l'intimité de leur famille, M. le chanoine Emile Dubois, curé, le dimanche soir 16 janvier dernier.

M. J.-E. Lebeau est le nouveau marguillier en charge de la paroisse de Saint-Jérôme, depuis le 1er janvier 1944.

ATTENTION -- ATTENTION Constables-Pompiers Demandés

Tout applicant devra :

Parler et écrire le français,
Parler l'anglais couramment,
Avoir au moins 20 et pas plus que 30 ans,
Avoir au moins 5 pieds et huit pouces de grandeur,
Avoir poids normal, suivant âge et grandeur,
Produire certificat de santé du médecin appointé par l'employeur,
Être exempt du service militaire ou pouvoir obtenir son exemption.
Être résident de la ville de Saint-Jérôme.

AVANTAGES

Bon salaire
Position permanente
Heures de travail raisonnables
Habits réglementaires fournis par l'employeur
Vacances payées
Avancement possible.

S'adresser immédiatement au
BUREAU DU SERVICE SELECTIF
301, rue Labelle,
Saint-Jérôme, P. Qué.

et référer à l'ordre no 467-A-1428

PHARMACIE WILFRID PRUD'HOMME

Successeur de Oscar Landry
La pharmacie la mieux assortie du district
Chocolats Laura Secord

Ordonnances de Messieurs les Médecins
remplies avec soin
Produits REXALL

Agence des Produits de Beauté
'Mireille', 'Harriett', 'Hubbard', 'Ayer'
Commandes postales exécutées avec soin

Service rapide de deux messagers

Téléphones : 558 et 559

341, rue Saint-Georges Saint-Jérôme
Voisin du marché